

Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Mayenne - Tome II

Mayenne, ville, chef-lieu d'arrond., à 30 kil. de Laval.

Anciens noms

Meodana c[astrum] (Monnaie mérov.). — *Villa Melduana*, IX^e s. (Act. Pont. Cenom., 248). — *H. de Medano*, 1014 (Cart. de Saint-Victeur, p. 6). — *Castrum quod ex nomine præterfluentis fluvii, Meduanam appellant*, v. 1050 (Cart. de Marmoutier). — *Castrum Meduanum*, XI^e s. (Guillaume de Poitiers). — *Meduana castellum*, XI^e s. (Guillaume de Jumièges). — *G. de Maheno*. 1087 (Cart. de l'Abbayette, p. 17). — *Medanum castrum*, v. 1100 (Cart. de l'Abbayette, p. 18). — *Castellum Meduanæ*, v. 1110 (Hist. de Mayenne, p. IV). — *Dominus Meduanensis*, 1124 (Ibid., p. XI). — *G. de Meduana ... G. Madeniensis ... G. de Madenia*. XII^e s. (Orderic Vital, t. II, p. 27 ; t. III, p. 296, 417). — *Villa Meduanæ ... Castellum Meduanæ*, 1208, 1257 (Cart. de Fontaine-Daniel, p. 66, 237). — *Maesne*, 1265 (Ibid., p. 244). — *Maenne*, 1264, 1285 (Lib. alb., t. II, p. 66, 185). — *Méenne*, 1294 (Cart. de l'Abbayette, p. 47). — *Maine la Juhel*, 1351 (Dict. topog.). — *Mainne la Jeuls*, 1362 (Arch. nat., JJ. 91, f. 141). — *Le chasteau de Maine*, 1364 (Ibid., L. 972). — *Maingne*, 1392 (Dict. topog.). — *Maienne*, 1412 (Ibid., R/5. 383, f. 171). — *Mayne la Juhez*, 1423 (Ibid., X/2a. 18, f. 6). — *Mayenne la Juhes*, 1433 (Ibid., 20, f. 64). — « Il est bon de remarquer, lit-on au *Dict. univ.* (1726), que dans le pays on fait le mot Mayenne de deux syllabes, comme si l'on écrivoit Maine, et non pas de trois syllabes, comme on le prononce aujourd'hui à Paris et dans les provinces éloignées. »

Géographie physique

Géologie. — « Schistes granitisés dans lesquels la structure feuilletée est encore bien distincte. Dans la partie N.-O. de la ville de Mayenne et sur la route d'Ernée, toute trace de schistosité a disparu sur certains points, la roche offrant alors tous les caractères d'un granite franc. Toute la partie septentrionale de cette commune est en schistes précambriens, tantôt simplement argileux, tantôt plus compactes et chargés de petits cristaux de chiastolite ; ce métamorphisme est particulièrement visible sur les deux rives de la Mayenne, en amont de la ville, à partir de Saint-Léonard. Pointements de microgranulite, au N. de la commune, sur la rive droite de la rivière, et de diabase près des Roussières. — Des graviers à galets de quartz, d'âge pliocène, déposés avant le creusement de la vallée de la Mayenne, sont restés à l'état de témoins sur les hauteurs des deux rives (Plateau de la caserne 147, rive droite) (Plateaux de la gare et de la Peyonnière 141, rive gauche). Sur le sommet des plateaux, ces dépôts sont parfois cachés par du limon quaternaire. En juillet 1849, les journaux annoncèrent la découverte d'un « gisement d'or » situé au N. de Mayenne, dans la vallée dite du Champ-de-Moussard et « principalement dans l'îlot situé en face du pré du Petit-Gué ». Rien depuis n'est venu justifier cette découverte. » D.-P. Œ.

Le territoire occupe sur la rive gauche de la Mayenne, sur une largeur moyenne de 2.000 m., une longueur de 6 kil., depuis le ruisseau d'Ollon au N. jusqu'à la hauteur du bourg de Saint-Baudelle au S. Sur la rive droite, il part du même point N. avec plus de développement vers l'O., mais est limité au S. par la commune de Saint-Baudelle qui prend tout un faubourg de la ville. Le ruisseau des Perrouins, sur la rive droite, deux autres, plus faibles encore, sur la rive gauche, passent dans les canalisations de la ville. Les altitudes et les accidents de terrain sont sensiblement les mêmes sur les deux cantons, 148 m. au plus haut point, 86 m. à l'écluse de la ville.

Il est visible qu'un grand nombre de chemins anciens rayonnaient autour de Mayenne, et que là ou dans le voisinage se trouvait depuis une haute antiquité un des passages fréquentés de la Mayenne. De Jublains la voie passe à la limite d'Aron et de Belgeard ; de Montsûrs (1063), on la suit entre Montsûrs et Gesnes, Montourtier et la Bazouge-des-Alleux, traversant Commer et séparant Moulay de la Bazouche-Montpinçon. A l'O., vers la Bretagne, deux voies s'accusent entre Parigné et Saint-Baudelle, entre Oisseau et Saint-Georges-Buttavent. Au N.-E., la route d'Alençon avec son ancien tracé, ainsi que sa continuation au S.-O., ont tous les caractères d'une voie ancienne et importante. La route de Château-Gontier à Mayenne, suivant parallèlement à l'O. celle de Château-Gontier à Laval et de Laval à Mayenne, est indiquée dans de nombreux textes et encore reconnaissable. On cite aussi un grand chemin de Mayenne à la Flèche en 1642. Des textes du XV^e s. rappellent également la plupart des anciens chemins qui viennent d'être cités.

Jaillot indique des communications directes entre Mayenne et la Poôté, Sillé, le Mans par Évron, Laval, Andouillé, Chailland, Ernée et Gorron par Châtillon, Ambrières, Lassay, Couterne, Alençon. Toutes ces routes — sauf pour Andouillé et Chailland — figurent aussi sur la carte de Cassini, améliorées et rectifiées à diverses dates au XVIII^e s. Les routes nationales de Mayenne à Fougères, de Laval à Alençon, de Sablé à Domfront se croisent à Mayenne.

Quant aux lignes ferrées, celle de Laval s'ouvrit le 6 novembre 1866 ; celle de Domfront le 21 septembre 1874 ; celle de Pré-en-Pail le 23 octobre 1881 ; celle de la Selle-en-Luitré vers Fougères, le 23 octobre 1887. Le tramway de Mayenne à Landivy doit circuler dans l'année présente, 1901.

Superficie : 1.401 hect., cadastrée en 1819 par M. Lair-Lamotte.

Population, administrations

Population : Moyenne des naissances : 102, de 1600 à 1610 ; — 178, de 1700 à 1710. — 1.045 feux en 1698 ; — 996 feux dans la ville et le faubourg payant 7.026 lt de taille en 1700 ; — 964 feux en 1715 ; — 1.111 feux en 1732 ; — de 6.000 à 6.400 communicants à N.-D, et de 3.000 à 3.500 à Saint-Martin en 1778 ; — plus de 8.000 âmes en 1790 ; — 7.679 hab. en 1803 ; — 9.556 hab. en 1821 ; — 9.799 hab. en 1831 ; — 9.782 hab. en 1841 ; — 9.720 hab. en 1851 ; — 10.130 hab. en 1861 ; — 10.894 hab. en 1871 ; — 10.098 hab. en 1881 ; — 10.428 hab. en 1891 ; — 10.322 hab. en 1898.

Administrations : Sous-préfecture, tribunal de première instance du ressort de la cour d'Angers, deux justices de paix, tribunal de commerce, conseil de prudhommes, chambre consultative des arts et métiers, chambre et société d'agriculture fondées en 1860, receveur particulier des finances, bureau d'enregistrement et des domaines créé par décret du 3 avril 1810, percepteur, contrôleurs, conservateur des hypothèques, inspecteur et receveur-entreposeur des contributions indirectes, ingénieur des ponts et chaussées, vérificateur des poids et mesures, caisse d'épargne avec statuts approuvés par ordonnance royale du 25 novembre 1837 et transférée dans un nouvel hôtel, sur le quai, en 1884, comice agricole organisé pour les deux cantons en 1851, société de secours mutuels, société de charité maternelle, bureau de poste fonctionnant en 1701, desservant (1765) par courrier Évron et Sainte-Suzanne, et par des distributeurs à pied les communes environnantes, bureau télégraphique installé en 1862.

Résumé historique

Résumé historique.

Une monnaie mérovingienne dont le type se rapproche de celle attribuée à Aron et portant la légende *Meodena*

C. pour *Medoena castrum*, d'après M. Ponton d'Amécourt, indique, si l'interprétation est bonne, et il n'y a pas lieu d'en douter sérieusement, l'existence de Mayenne et d'un lieu fortifié au VII^e s. L'auteur des *Act. Pont. Cenom.*, en attribuant à Charlemagne la restitution de la villa de Mayenne à l'évêque Mérole, vers 778, prouve au moins que Mayenne existait encore comme simple villa au IX^e s., époque où il écrivait. Mais le lieu nommé *Mediana villa*, d'où Charles le Chauve date un diplôme le 12 août 845 et dans lequel M. de la Borderie veut voir Mayenne, est plus probablement Moyenneville ou Moyvillers, dans l'Oise, le roi se trouvant dans ce pays du mois de janvier au mois de mai. Il est vrai d'ailleurs qu'au 1^{er} octobre, Charles le Chauve était en Anjou. Sur la rive gauche de la Mayenne s'était construit depuis un temps inconnu un petit monastère dédié à saint Martin, dont Louis le Débonnaire confirma la possession à saint Aldric en 832. Ce n'est point sur Mayenne, mais sur les marches de la Maine, vers Angers, que fut dirigée en 844 la campagne du comte Lambert, aidé des Bretons, *Lambertus cum Britonibus quosdam marchionum Meduane, ponte interceptos, permit*, lit-on dans les *Annales de Saint-Bertin*.

Un événement plus certain est l'inféodation vers 1014 de la baronnie de Mayenne à son premier seigneur par Foulques Nerra. Un château, plus fort encore par sa situation que par ses murailles ou ses retranchements, fut construit sur la rive droite. Guillaume le Bâtard vint y assiéger en 1063 Geoffroy de Mayenne, qui s'était déclaré son ennemi, et après trois mois d'un siège que tous ses partisans désapprouvaient, s'en empara à la faveur d'un incendie allumé par des enfants qui s'étaient introduits insidieusement dans la place. « Ce succès, dit Guillaume de Poitiers, était une victoire sur la nature plus encore que sur les hommes. »

Le 19 septembre 1151, Engebaut, archevêque de Tours, accompagné des évêques de Saint-Brieuc et de Tréguier et de Garnier, abbé de Marmoutier, bénissait à Mayenne l'union d'Henri de Penthièvre et de Mahaut, fille de Jean, comte de Vendôme, sa parente.

Une cérémonie plus imposante, l'enrôlement dans une croisade mayennaise d'une centaine de chevaliers manceaux et angevins, à la suite de Geoffroy de Mayenne, aurait eu lieu, suivant une légende apocryphe, sous les voûtes de N.-D. le 10 avril 1158 (v. s.). Les détails en sont racontés avec précision dans un récit que depuis deux cents ans les auteurs les plus sérieux ont adopté, l'empruntant à l'*Histoire de Sablé*, de Gilles Ménage. Malheureusement pour l'amour-propre mayennais, cette prétendue croisade est une mystification dont l'auteur est non pas un moine Jean, du prieuré de la Futaie, mais un gentilhomme quelque peu lettré, Jean-Baptiste de Goué, lequel, désireux de remonter sa propre généalogie jusqu'au X^e s., avait cru convenable de reculer l'origine de la maison de Mayenne au IX^e s., ayant eu soin d'enrôler ses propres aïeux dans la croisade dont Geoffroy de Mayenne aurait été le chef. Maintenant que les faux nombreux de ce mystificateur ont été dévoilés et que les ridicules pancartes de Goué, ébauches du texte qu'il procura à Ménage, ont été étudiées et peuvent être consultées aux archives départementales, il serait puéril, je ne dis pas de soutenir l'existence de ce fait apocryphe, mais même de le discuter. Je me borne à renvoyer aux deux brochures que j'ai publiées en 1896 et 1898 sur la question et aux articles de ce présent volume sur Jean-Baptiste de Goué, Jean-Baptiste Le Goué, la famille de la Ferrière, etc.

Pendant les démêlés de Philippe-Auguste et de Jean sans Terre, Mayenne eut à subir sa part des désastres. Juhel de Mayenne, d'abord et forcément lié à la cause du roi d'Angleterre, s'en détacha après que celui-ci eut assassiné son neveu. Il avait fortifié son château par la création d'un nouvel étang, mais tous ces travaux et l'établissement des moines qui s'y trouvait compris furent anéantis de 1099 à 1203. Juhel reconnu dans un autre document que sa ville, confisquée par le roi, lui avait été rendue. Lui-même attribuait à Fontaine-Daniel la terre d'un traître, Hugues Bretel, qui était passé en Angleterre avec les ennemis du roi.

Le château de Mayenne, occupé au moins dès 1361 par les Anglais, qui poussaient leurs courses jusqu'à

Mortain, était rentré au pouvoir des Français en 1364, puisque le capitaine, Jean de la Chapelle, « pour obvier à la mauvaise volonté des ennemis du roy, qui à présent sont, dit-il, en plusieurs et grant quantité de forteresses environ le chastel de Mainne », oblige les sujets de l'abbaye de Savigny, d'ailleurs exempts, à y venir faire le guet. Les Anglais, dès 1417, se regardaient déjà comme les maîtres du pays du Maine et donnaient, même avant de les avoir conquises, des capitaines aux principales places. John Montgomery devait commander à Mayenne. Du reste, sans trop s'inquiéter des suites de leurs rivalités, les partisans français se disputaient aussi la place. Déjà, vers 1410, une simple rancune personnelle d'Ambroise de la Feuillée contre Guillaume Eumond, garde du château, avait été l'occasion d'une sorte d'assaut donné aux murs de la forteresse par Guillaume, Jean, Colin de la Matraie et leurs complices.

Une tentative plus grave eut un autre résultat en 1423. Jean des Vaux, capitaine du château après son père et son aïeul, y avait réuni une compagnie de deux cents archers et arbalétriers commandés par des chevaliers et écuyers de sa famille ou de ses amis. Avec eux, il avait « illec résisté vaillamment contre les ennemis, dit-il, et les avoit fort guerroyez ». Il avait payé de sa personne à la journée de Baugé et « à une destrousse d'Angloiz, où furent morz VI^{xx} sur la place ». Mais le capitaine des Vaux s'était fait un ennemi de Jean des Écottais, dont il avait ruiné le château. De plus Jean de la Haie, baron de Coulonches, chef d'une « grant compagnie de gens qui gastoient le pais », au dire de Jean des Vaux, lui avait demandé retrait à Mayenne et s'y était établi avec quantité de gens. On les congédia, d'où rancune du baron qui promit au sire des Vaux « qu'autre fois lui rendroit la courtoisie ». Avec Jean des Écottais et Jean d'Avaugour qui avait un commandement dans la place, il profita d'une absence de Jean des Vaux, qui s'était rendu aux États convoqués par le roi, d'abord à Issoudun, puis à Bourges, aux mois de janvier et février 1423, et, sous prétexte d'une course à faire contre les Anglais, força l'entrée du château et chassa la femme du capitaine, Samson des Vaux et leurs partisans. Il s'y maintint pendant plus d'un an contre la volonté de la dame de Mayenne, continuant d'ailleurs de batailler contre l'Anglais. Il était remplacé, au mois de juillet 1425, par Pierre Le Porc, qui alla dresser une embuscade et livrer un combat heureux au comte de Salisbury, près de Sééz, et qui, après avoir contribué à la défense inefficace du Mans et de Sainte-Suzanne, vint se renfermer dans ses murs de Mayenne pour y soutenir le siège des vainqueurs. Les bombardes anglaises battirent fortement le château, « il y eut plusieurs et diverses mines faites et les Anglois y donnèrent plusieurs et divers assauts, et mesmement un bien merveilleux tant par les murailles que par les mines, auquel il fut vaillamment et vigoureusement résisté par ceux de dedans ». Mais sans espoir de secours, il fallut se rendre le 31 octobre 1425 et la ville resta vingt-trois ans au pouvoir de l'étranger. John Falstaf en avait le gouvernement mais y entretenait un lieutenant — Georges de Rigmaden en 1433, Dijon Charenton en 1445, — et une garnison de trente lanciers à cheval, dix lanciers à pied et cent vingt archers. A 15 lieues à la ronde les paroisses étaient obligées de payer des lettres de sauvegarde, bien inefficaces d'ailleurs, pour éviter le pillage et les exactions de ces soldats. Des émissaires allaient de là en Bretagne acheter des approvisionnements pour les places anglaises comme Le Mans, Sainte-Suzanne, Fresnay, Alençon, Avranches, Vire, Argentan, Sééz, Falaise.

Enfin le 15 mars 1448, Adam Moleyns et Robert Roos, ambassadeurs du roi d'Angleterre, signaient une prolongation de trêve jusqu'en 1450, et l'engagement de remettre Mayenne aux représentants de l'« oncle de France du roy, leur seigneur », le mercredi après Pâques, 27 mars. Ce fut Pierre de Beauvau qui reçut la place de la main des Anglais et qui, avec Jean de Chauvigné, son lieutenant, se hâta de la remettre en état pour résister à un retour offensif de l'ennemi. Le pays était ruiné à ce point que le seigneur de Mayenne ne pouvait en 1450 payer aux religieux de Savigny les rentes assises sur les prévôtés de Mayenne et d'Ernée, « obstant la dépopulation du pays ». En cette même année 1450, les gens du comte de Nevers, le terrible pourchasseur des Anglais, tenaient garnison à Mayenne pour les forcer à vider la Normandie.

Octobre 1487, passage de Charles VIII, allant de Laval à Caen par Domfront.

Septembre 1540, épidémie de peste dans la ville.

Dès la fin de l'année 1561, le pays était en alarme. On fit reconduire à Laval le prédicateur de l'Avent « pour la crainte des huguenots ». Le 2 février suivant, des Cordeliers traversent la ville pour s'enfuir en Bretagne. Ceux du Mans, « passants et fugitifs », reçoivent une aumône de la ville quelques jours après Pâques. Le prédicateur qui était venu de Laval pour la station de carême dut s'en retourner « pour les troubles et craintes de ceux de la religion, ». Il revint au temps de la Passion. Le 2 juillet 1562, comme si la ville eût prévu le départ précipité des protestants du Mans (11 juillet) ou sous le coup d'une autre menace, on mure les portes de l'église de N.-D., on enlève les vitraux et l'on remplit les fenêtres « de pierre maçonnal » ; la petite porte seule conservée est protégée par une « batterie » ; l'église est gardée la nuit. On envoie dans toutes les directions : à Évron, à Gorron, à Lassay, « pour s'enquérir quelle part et quel chemin avoient pris les huguenots ». Des bandes passèrent en effet à Mayenne, car, le 13 août, quand le danger fut éloigné, qu'on rouvrit les portes et qu'on releva les vitraux, on constata que « la grant vitre du bas de la nef et celle de Jessé avoient esté rompues en plusieurs endroits tant de coups de pierres que de harquebuses ». Pour empêcher le retour de semblables malheurs on fortifie les abords de la ville, on ferme le pont d'une porte de fer. Le 4 octobre, les principaux officiers du marquisat, Jacques Labitte, juge général, Robert Lebourdais, lieutenant, Robert Viel, contrôleur, Louis Pitard, sieur de la Grange, assemblèrent les habitants dans l'église de N.-D. « pour adviser où l'on prendroit les deniers pour parachever les fortifications de la ville, encommencées pour les troubles survenus au royaume ». Le procureur de fabrique eut ordre de rendre ses comptes et de faire l'avance des fonds disponibles. Jean des Vaux, alors retenu prisonnier à la Conciergerie, demandait (16 décembre 1562) la liberté de venir « au pays du Maine pour empêcher les incursions de voleurs et saccaigeurs qui se y font ordinairement, mesme à présent, ajoute-t-il, que le commun bruit est que le camp des séditieux et rebelles va en Normandie et au pays du Maine, et conséquemment ès parties des manans et habitans de la ville et faulxbourgs de Mayenne-la-Juhez et paroisses circonvoisines ».

La sécurité revient en 1563, et quoique le danger de la peste ait fait *absenter* un grand nombre de paroissiens, on achève de replacer les vitres de l'église, on la vide des pierres, de la chaux et du sable provenant de la démolition des défenses provisoires, et pour remercier M. de Fontenailles, seigneur du Mesnil-Barré, des services qu'il avait rendus à la ville, on donne 127 lt à son valet.

Le 17 décembre 1567, à l'occasion de la nouvelle prise d'armes, Jean des Vaux était nommé gouverneur des villes et châteaux de Mayenne, Ernée, Pontmain, Lassay, Villaines, Ambrières, Gorron et autres de l'élection. Les habitants chargeaient le lieutenant Lebourdais et le sieur Desauvais de vaquer aux affaires de la ville. Il en était besoin. L'année suivante, au mois de septembre, une bande de huguenots est annoncée ; vite on mure les quatre « huisseries » de l'église, on descend les statues, spécialement « l'imaige du Dieu de Pitié » qui était au-devant de la petite porte ; les « hardes de l'église » sont entassées dans un tonneau ; les ornements portés en huit fais, la nuit, d'abord au château, puis aux lieux de Bras (?) et de Poussart (?) ; le « tocquesain » sonne. La « tempeste passée », on constata d'affreux dégâts, surtout au cimetière et à l'église Saint-Martin, mais les pillards ne pénétrèrent point dans l'église de N.-D. On employa aux fortifications de la ville et du château 1.231 lt qui restaient dans la caisse du sieur Lair, receveur des taxes pour les gens de guerre. Les alertes ne cessent pas. Les huguenots visitent encore l'église Saint-Martin en 1572. Guyard de la Fosse parle d'une nouvelle invasion de la ville en 1574 ; si elle est vraie, il y mêle en tous cas des incidents qui se rapportent à l'attaque de 1590 ; nouvelles paniques en 1576, en 1582. La peste s'ajoute aux malheurs de la guerre en juillet-novembre 1584 et les juges tiennent leurs audiences à Saint-Georges-Buttavent et au presbytère de Contest. En

1589, la garnison de Mayenne se composait de vingt-cinq hommes sous la conduite de Tristan de Fontenailles, seigneur de Marigny.

Le 19 décembre 1589, « on vit deux sollais au ciel en plein midi », écrit le curé de Saint-Martin, et le lendemain « le roy de France, qui se disoit auparavant roi de Navarre, fut reçu en grant honneur tant du clergé que de la justice et des manans ». Il partait le lendemain pour Alençon, laissant au château comme gouverneur Arnault de Beauville, sieur de l'Estelle. Les ligueurs ne voulurent pas souffrir que les royaux s'établissent dans le château. Guy de Saint-Gelais, sieur de Lansac, profitant du départ de l'Estelle, appelé par le roi, arriva de Bretagne par Gorrion et Ambrières, avec deux mille cinq cents hommes de pied et deux cents cavaliers commandés par le seigneur de la Feuillée, par Robert Vachereau et le sieur de Montesson, dont le fils était porte-enseigne. Le 5 avril 1590, il s'empare de la ville. Pendant que s'organise le siège du château, L'Estelle accourt de Domfront par Lassay où le rejoignent Hertré et sa garnison d'Alençon, qui avaient déjà battu Lansac au bourg de Naviers (?) (Reviens (Calvados), probablement), le 25 mars.

Le 9 avril, les royaux occupent le faubourg Saint-Martin en forces égales à celles des ligueurs. Dès l'avant-veille, le sieur de Monts s'était jeté dans le château avec les sergents Cabane et Millium et vingt hommes qui renforcèrent la garnison commandée par le sieur de Champs. La garnison de Domfront passe la première la rivière et débusque, après trois heures d'escarmouche, les ligueurs retranchés au pied du château. Le lendemain, mardi 10 avril, Hertré franchit à son tour la rivière, s'empare des barricades et repousse les ligueurs jusqu'aux halles. Alors seulement L'Estelle entre en ligne « avec ceux qui estoient demeurés », tourne la position, probablement en passant au-dessous du château, lance le capitaine La Croix avec douze arquebusiers et fond à son tour sur le bataillon des ligueurs qui était de quatre à cinq cents arquebusiers et de soixante cavaliers. Ces derniers sont mis en fuite, se rallient à la sortie de la ville, font encore front à l'ennemi au village de Quittay ; mais sont mis « incontinent en route du tout » par l'arrivée des troupes fraîches du marquis de Villaines. Les ligueurs perdirent six à sept cents hommes, douze cents d'après Palma-Cayet, dont le récit est visiblement arrangé pour grossir le succès des royaux et pour donner au sieur de L'Estelle un rôle qu'il n'eut point. La lettre de Hertré, capitaine d'Alençon, écrite le 12 avril, et la relation qui l'accompagne sont plus véridiques.

Le 6 janvier 1592, ce sont les auxiliaires anglais de Norris qui arrivent à Mayenne au nombre de deux mille, et qui, chassés pour leurs déprédations par le marquis de Villaines des environs de Laval où ils s'étaient portés, reviennent vivre comme en pays conquis autour de la ville, jusqu'à leur départ pour le siège de Craon au mois d'avril. Le prince de Conti arriva aussi le 5 février ; il « alloit à la messe et estoit à l'entour de luy la plupart de volleurs, lesquels firent beaucoup de mal ». La faible garnison restée au château sous les ordres de Jean de Madaillan et de Guillaume Lesné, seigneur de Champeaux, se vit attaquée le 4 juin par le marquis de Belle-Isle, fils du maréchal de Retz, et malgré les secours promis par le gouverneur du Maine, ne résista point aux vainqueurs de Craon, de Château-Gontier et de Laval ; elle se rendit le dimanche 7 juin. Le sire de Vassé eut le commandement de la place pour les princes de l'Union.

Envoyé par Henri IV pour rétablir ses affaires dans le Maine, le maréchal d'Aumont se présenta devant Mayenne le 29 juillet 1592 avec un contingent de cinq mille hommes commandés par le prince de Conti, M. de Lavardin, lieutenant général du Maine, les deux frères de Bouillé et le marquis de Villaines. Quatre canons braqués d'abord le 4 août au champ des Vallées, d'où leur batterie fut sans effet, puis, le 14, au jardin du presbytère de Saint-Martin, d'où l'on foudroya le petit château, ouvrirent une brèche telle que la garnison se vit obligée de se rendre et de se retirer, bagues sauvées, sur Laval. Claude de Bouillé remplaça L'Estelle comme gouverneur, et une petite garnison de soixante hommes avait pour capitaine René du Bois. Le pays était loin de

jouir de la paix. En 1596 seulement, les paroissiens se décidèrent à faire rentrer à l'église de N.-D. les ornements déposés soit au château soit à la Feuillée.

En dehors des nouvelles fondations religieuses, des querelles jansénistes et des réceptions de personnages marquants, l'histoire pour le XVII^e s. peut se résumer en quelques éphémérides. — Peste bénigne en 1607. — Ouragan d'une violence inouïe qui renverse tous les clochers de la ville le 3 juillet 1611. — Autre tempête presque aussi terrible le 20 mai 1626, jour Saint-Baudelle, sur les trois heures après midi, qui gâta deux tiers des blés en Saint-Martin, et la totalité à Aron et dans quinze autres paroisses. Le blé fit un nouveau *gît*, mais stérile. Ceux qui semèrent du sarrasin en eurent bonne récolte. — 1626, fièvres chaudes et décès de beaucoup de notables. — 1630-1631, le pays est envahi par les pauvres d'un grand nombre de provinces où sévissait la famine. Le Maine avait été favorisé d'une bonne récolte. — 1631, reprise des fièvres suivies de la dysenterie. — De la Madeleine, 1638, à la fin de l'hiver, dysenterie presque universelle mais rarement mortelle dans la paroisse Saint-Martin. — Récidive avec plus de violence en 1639. — Le 20 mai 1640, Julien Cherbonnier, prêtre, est délégué pour un pèlerinage à Saint-Sébastien et l'on fait vœu de « festiver sa feste ». Deux capucins de Rennes vinrent aider leurs frères ; le P. Bernard de Fresnay mourut et fut inhumé dans la chapelle de Berne. Il mourut deux cent quatre-vingt-six personnes à N.-D. ; Saint-Martin fut épargné.

Les Mayennais, gagnés par le duc de la Trémoille, se déclarent pendant la Fronde pour les princes et le parlement, mais en se bornant à l'organisation d'une sorte de garde bourgeoise inoffensive. — 15 janvier 1651 et jours suivants, crue de la Mayenne « plus grande qu'elle n'avoit été de congnoissance d'homme ». Nouvelle inondation du 8 au 15 décembre. — Dysenterie en 1680, 1686. — Le 7 juin 1693, passage du duc d'Orléans qui se rendait en Bretagne, sur le bruit et la menace d'une descente des Anglais. On avait à son intention réparé les chemins, mis sous les armes la noblesse et la bourgeoisie équipé une compagnie de cavalerie. Mais le duc fit dire par S. A. Madame de Guise qu'il ne voulait aucun appareil militaire de crainte d'un conflit avec le régiment Royal-Vaisseaux qui était à Mayenne. Il coucha au château des Buttes, repassa par la ville à son retour, car la milice bourgeoise eut ordre le 8 août de se mettre sous les armes.

Au commencement du XVIII^e s., une des principales charges est le logement des troupes en quartiers d'hiver et la garde des prisonniers de guerre. — Août-octobre 1707, fièvres pourprées, dysenterie ; il meurt cinq cents personnes sur cinq cents feux. L'intendant Turgot, qui vient à Mayenne, constate qu'il y a trente décès par jour. Les Capucins se dévouent à leur ordinaire. — 1738-1740, récolte mauvaise et disette. — En 1773, on compte douze cents malades et trois cent vingt-trois décès. Le gardien des Capucins est au nombre des victimes. — 1788, la récolte à moitié manquée est encore dévastée par une « quantité prodigieuse de mulots ».

La Révolution, bien accueillie dans une partie de la bourgeoisie mayennaise qui, ayant à sa tête Dupont-Grandjardin, juge criminel, Maupetit, procureur du roi, Gournay, avocat, réclame en décembre 1788 une représentation du tiers-état égale à celle des deux autres ordres, prit vite dans le peuple un caractère inquiétant pour ses premiers adeptes. La fermentation dans les esprits à la nouvelle de la prise de la Bastille, les émeutes à l'occasion de la cherté des grains, la panique des 23 et 24 juillet 1789, où toutes les paroisses voisines font irruption dans la ville sous prétexte de la protéger, motivent la création d'une milice nationale et des projets de « fraternité d'armes » avec Laval, Ernée, et une douzaine de localités. Au mois d'août, les bûcherons de la forêt de Mayenne viennent piller le grenier à sel ; des désordres plus graves se multiplient dans le voisinage. Ces inquiétudes n'empêchent pas, il est vrai, l'administration d'envoyer ses félicitations à l'Assemblée nationale, ni de réclamer pour Mayenne le titre de chef-lieu du nouveau département ou du moins le siège épiscopal et le tribunal criminel. Il y eut même une véritable sédition pour arrêter au passage le drapeau tricolore envoyé par l'Assemblée à la ville de Laval, sa rivale.

Mayenne fut seulement chef-lieu d'un district, composé des treize cantons de Mayenne, Alexain, Ambrières, Bais, Champéon, Chantrigné, Grazay, Martigné, Oisseau, Saint-Fraimbault-de-Prières, Saint-Fraimbault-sur-Pisse, Saint-Georges-Buttavent, Saint-Ouen-des-Oies. Le 23 mai 1790, à défaut de la garde nationale qui refuse de marcher, on requiert les milices voisines pour seconder les citoyens qui, sous la conduite de Jarry-Desloges, se dévouaient à faire une battue dans la forêt de Mayenne contre les bûcherons et gens sans aveu prêts à fondre sur la ville, où la populace n'attendait que leur arrivée pour se livrer au pillage. Le 1^{er} juin, la garde nationale est réorganisée. Mais la municipalité n'ose plus prendre la responsabilité des événements. « L'incivisme, sous le voile de la religion compromise par la loi, écrit le Directoire à l'Assemblée nationale, s'étend chaque jour ». C'était bien en effet la persécution religieuse qui jetait l'alarme dans les esprits. A partir du 20 février 1791, les paroissiens de Saint-Martin, dont le clergé avait prêté serment, vont en masse à N.-D. Les femmes sont insultées, le clergé fidèle menacé. Bissy inaugure, le 16 avril, dans l'église des Capucins le club des Jacobins, dont l'influence néfaste est loin d'être contrebalancée par le club des Amis de la Constitution, ouvert le 20 avril.

Dès le commencement de 1792 il n'y a plus de sécurité pour les citoyens paisibles. Les enfants sont rebaptisés par les intrus au chant du *Ça ira* ; les cadavres sont odieusement profanés. La municipalité n'ose prendre contre les démagogues que des mesures timides et illusoire. Jarry-Desloges, l'ancien lieutenant de la maréchaussée, courageux défenseur de l'ordre, est jeté en prison malgré l'avis formel du Directoire pour avoir protégé l'hôtel de ville contre l'émeute (26 février 1792). Un drapeau béni par l'intrus est offert aux soldats du régiment de Château-Vieux, les révoltés de Nancy en août 1790, qui revenaient des galères de Brest. La citoyenne Auvray adresse les félicitations de toutes les citoyennes mayennaises à ces « braves soldats ».

Le 2 septembre, les élections départementales pour la Convention eurent lieu dans l'église de N.-D. Désormais le club de la société populaire composé de trente hommes et de vingt femmes, pousse à toutes les mesures de violence. La révolte contre cette tyrannie se manifeste enfin. Alexandre Billard, les trois Fortin, de Saint-Loup-du-Gast, empêchent, le 1^{er} mars 1793, les opérations du recrutement, et trois jours après, à la tête de six cents hommes, tentent un coup de main contre la ville. L'administration adhère au mouvement fédéraliste, envoie ses députés, Lair, Perrin et Charbonnel, à Laval, mais dès qu'elle connaît le décret de la Convention du 26 juin et la menace qu'il contient, elle s'empresse de rappeler de Caen ses volontaires, et s'efforce inutilement par son zèle à célébrer la fête de la Constitution (10 août), de détourner la vengeance de Thirion et d'Esnue-Lavallée, qui destituent en masse et nomment un comité de surveillance, actif pourvoyeur des prisons. La ville s'illumine au passage des prêtres transférés à Rambouillet. La populace les accompagne avec des menaces sauvages. Les suspects de Mayenne sont eux-mêmes conduits enchaînés à Alençon, puis à Bellême le 1^{er} novembre.

Le 2 novembre, le gros de l'armée Vendéenne quittait Laval et prenait la route de Mayenne. « A l'approche des troupes royales, écrit le général Lenoir qui commandait dans cette dernière ville, mon armée, composée de réquisitionnaires, était hier matin de dix-sept mille hommes. Six cavaliers des rebelles s'étant montrés du côté de Martigné gardé par douze cents hommes, tout le poste à pris la fuite. J'ai fait battre la générale à quatre heures du matin, il en est huit et j'ai tout au plus cinq cents hommes réunis. J'ignore ce que le reste est devenu. » Le représentant Letourneur, qui date un ordre de réquisition de Mayenne, le 1^{er} novembre, et tous les administrateurs, s'étaient enfuis vers Alençon. Les Vendéens, en partant le lendemain, laissèrent dans les hôpitaux deux cents malades que l'on fusilla sur le bord de leurs fosses « de peur de communiquer la peste ». Au retour des Vendéens, le 25 novembre, l'adjudant général La Croix s'enfuit par la route de Bais. Ils durent abandonner encore une cinquantaine de blessés sur lesquels la commission Clément en envoya quarante-deux à la guillotine le 23 décembre, au lieu dit depuis la Croix-des-Martyrs. Plusieurs encore furent immolés avec les deux frères Herblin, d'Oisseau, le 24 et le 25 mars 1794.

Ce fut le règne de la Terreur impie et sanguinaire : brûlement des archives du duché devant les bustes de Marat et de Le Pelletier le 30 décembre 1793 ; arrivée, le 4 janvier 1794, de Marat-Quentin qui, conspué d'abord, se livre bientôt avec ses acolytes aux saturnales et à sa fureur d'iconoclaste dans l'église de N.-D. L'immoralité de ces clubistes devint telle qu'il fallut élever des barrières infranchissables entre les groupes des deux sexes (février 1794). La fête de l'Être suprême, célébrée le 24 juin, fut comme une revanche des citoyens moins démagogues, qui déploraient de n'avoir comme objet de leur culte qu'une « figure de la liberté, peinte par le citoyen Brie sur une planche de sapin découpée ».

La Chouannerie devint une autre source d'inquiétudes. Il est faux que les royalistes commandés par Boisguy aient pris Mayenne en 1794, comme l'écrit l'abbé Paulouin ; mais en 1795 les insurgés étaient plus déterminés que jamais à la résistance. Deux chefs seulement, dit Gency, avaient fait une soumission peu sincère le 1^{er} avril et les populations réclamaient le culte public. « Il n'y a, ajoute-t-il, que de grandes mesures qui puissent sauver ce pays de devenir une seconde Vendée ». La ville, bloquée étroitement, n'a pas de pain assuré pour le lendemain, affirment les administrateurs le 12 novembre. La vente des biens nationaux ne peut plus se faire. « Il faut frapper les uns par l'endroit sensible, l'intérêt, écrivent les patriotes, museler les autres et comprimer la malveillance liberticide de tous ».

Mais ces fortes résolutions n'empêchaient pas les Chouans d'être plus redoutables que jamais. « Ils n'avaient point encore pris des mesures aussi justes et aussi générales (pour empêcher le ravitaillement de la ville) ; leurs forces s'accroissent, leurs plans s'améliorent (23 octobre). — La plus grande subordination règne parmi eux. Les chefs mangent à part. Ils disent que si les habitants ont à se plaindre de vols commis par leurs soldats, ceux-ci seront punis de mort » (2 novembre). Dans la nuit du 18 au 19 février 1796, Frotté, Billard et M. de Saint-Paul, avertis par Benoît Gougis, munitionnaire de l'armée républicaine, et Louis Barré, fils d'un aubergiste, pénétrèrent avec cent hommes jusqu'au cœur de la ville et ne sont pas même poursuivis. La situation est désespérante, les républicains se livrent au pillage, et les fermes sont vides le long des routes, avoue Dalibourg.

La pacification de mai 1796 fut un vrai bienfait. Elle fut sincère, malgré un prétendu complot dont le policier Le Sueur n'était peut être pas innocent (janvier 1797). Les alarmes reprirent vers la fin de septembre 1797. Puis, en 1798, les terroristes Grosse-Durocher et Dutertre recommencèrent à jeter l'épouvante « parmi les vrais républicains », et parvinrent à faire élire des anarchistes. Le 18 brumaire fit tout rentrer dans l'ordre. L'amnistie proclamée par les consuls tranquillisa la ville. Les prêtres, dont plusieurs étaient rentrés dès 1797, y reparurent sans contrainte. Une menace de la division de Châteauneuf, une vive fusillade qui se fit entendre le 28 janvier 1800 à huit heures et demie du soir du côté de Bel-Air, furent les dernières alertes de la ville, mais non de la campagne où les bandes circulèrent encore pendant quelques jours.

La Restauration fut saluée par un enthousiasme qui se manifesta dans maintes circonstances, mais spécialement à la visite du duc d'Angoulême, le 21 juin 1814. Mais le parti libéral avait repris le dessus sous Charles X et l'influence de M^{gr} de Cheverus, qui présida le collège électoral en 1828, n'empêcha pas l'élection d'un candidat de l'opposition. Une émeute inaugura le gouvernement de juillet. En 1832 le choléra fit quatre-vingt-seize victimes. Le 8 août 1844, inauguration de la statue du cardinal de Cheverus ; — le 9 avril 1848, bénédiction de l'arbre de la Liberté par M. Arcangé, dont le discours a été imprimé ; — 1851, élection du prince président par 1.742 suffrages contre 263. — Un fort contingent de l'armée de la Loire arriva à Mayenne le lendemain de la défaite du Mans et les jours suivants. Les volontaires de l'Ouest seuls firent leur entrée clairons en tête. Le général de Charette resta à Mayenne pendant l'armistice. L'hôpital, le petit séminaire, la Roche-Gandon, servirent d'ambulances. Le 13 août 1896, réception du président de la République, Félix Faure.

18, f. 6, 18, 19, 64, 65 ; 20, f. 64 ; PP. 200 ; G/7. 521 ; F/1c, II, Mayenne, 6, 7, 8 ; F/7. 3.241. — *Comm. hist. de la M.*, t. III, p. 144. — *Bull. hist. de la M.*, t. I, p. 370 ; t. V, p. 72. — Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*, t. I, p. 152, 173, 190.

Féodalité

Féodalité.

La baronnie comprenait à l'origine les châtelainies d'Ernée, de Pontmain, de Gorron, Ambrières, Lassay, Villaines-la-Juhel. Les quatre dernières se trouvèrent distraites par suite de partages, et le domaine ne comprit plus que Mayenne, Ernée et Pontmain. Tandis que dans les autres parties du Maine et dans l'Anjou le fief emportait toujours justice et droits seigneuriaux, on appelait fief dans la baronnie de Mayenne un héritage commun à plusieurs étagers, solidairement tenus à des redevances envers un seigneur. Ce fief ou « fraresche » n'avait aucun droit seigneurial. La baronnie de Mayenne avec celles de Sablé et de la Ferté-Bernard et les châtelainies de Pontmain et d'Ernée furent érigées en marquisat au profit de Claude de Lorraine, par lettres de François I^{er} du mois de septembre 1544, enregistrées le 7 septembre 1546, et Charles IX fit du marquisat un duché-pairie par son ordonnance du mois de septembre 1573, enregistrée le 24 du même mois, et reconnue par Henri IV le 8 mai 1597.

Barons, marquis puis ducs de Mayenne. — Jusqu'au XVII^e s. personne ne s'était occupé de l'histoire des premiers seigneurs de Mayenne, dont la descendance s'était éteinte dès le XIII^e s. Dans un intérêt que j'ai indiqué ailleurs, un officier de la barre ducale de Mayenne fit alors paraître une généalogie de la première famille de Mayenne, dont il empruntait, disait-il, les éléments aux manuscrits de deux moines, l'un nommé Jean de la Futaie, l'autre Foulques de Savigny. Il faisait remonter ainsi les seigneurs de Mayenne à Méen, vivant à la fin du IX^e s., père de Ruellan, dont la fille, Mélissende, aurait épousé Aubert, fils de Geslin, lequel vivait en 922. De cette époque au commencement du XI^e s. se succédaient Juhel et Geoffroy de Mayenne. Une charte d'Aubert de Mayenne en faveur de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes, datée de 922, est le seul fragment qui nous soit resté des pièces invoquées par Jean Le Goué. Son manuscrit passa en copie en diverses mains. Ménage s'en servit pour son *Histoire de Sablé* ; Guyard de la Fosse en fit la base de son *Histoire de Mayenne*. Tous deux trouvaient l'auteur en contradiction dans les détails avec l'histoire et avec lui-même, mais l'acceptaient cependant pour l'ensemble.

Ces inepties et ces mensonges ne tardèrent pourtant pas à être démasqués. Un collaborateur anonyme, manseau sans aucun doute, du *Dict. univers. de France*, édité en 1726, écrivait à l'article Mayenne : « M. Ménage a donné la suite des seigneurs de Mayenne dans son *Histoire de Sablé*, et assez exactement si on en excepte les premiers, sur lesquels il a suivi de près un très mauvais mémoire qui les fait commencer par un Méen, qui auroit vécu dès le IX^e s. Il faut retrancher de sa généalogie les cinq premiers degrés jusqu'à son Geoffroy II. Il le fait fils d'un Juhel et il avoit certainement pour père Haimon. Foulques Nerra, comte d'Anjou, donna la ville de Mayenne à ce Geoffroy et c'est ce qu'on apprend d'un cartulaire de Saint-Vincent du Mans, dont voici les termes. Ce fait a été jusqu'ici ignoré des historiens, ce qui le rend important : *Gaufridus Meduanensis, filius Haimonis, ipse ille cujus castrum Medanæ fuit, de cujus beneficio constat dono Fulconis, Andegavini comitis.* »

Cette thèse a été reprise par les éditeurs du Cartulaire de Saint-Vincent et par l'auteur de la *Maison de Laval* (t. I, p. 7), qui ignoraient l'opinion de leur devancier. C'est la seule vraie. On peut soutenir pourtant que l'inféodation par Foulques Nerra se fit au profit non de Geoffroy de Mayenne, mais de son père. Je place donc au premier degré

Hamon de Mayenne, *Haimo de Medano*, désigné sous ce titre dans une charte d'Hugues, comte du Maine, qui le dit son vassal sur le même rang qu'Hamelin de Château-du-Loir, en 1014. J'admets qu'au point de vue

grammatical la proposition *ipse ille cujus castrum Medanæ fuit* se rapporte mieux à Geoffroy qu'à son père Hamon, mais logiquement l'interprétation contraire s'impose. La charte est de 1067 au plus tôt ; or en ce temps-là Mayenne était à Geoffroy ; le verbe indiquant un possesseur qui n'est plus, désigne nécessairement Hamon. Il est probable que l'acte d'inféodation même est un peu antérieur à 1014.

Geoffroy, dont la plupart des auteurs ont fait deux personnages, Geoffroy II et Geoffroy III, est en effet le premier du nom. Il posséda le fief de 1040 au plus tard à 1098. Ceux qui le dédoublent font mourir le premier en 1059, or Geoffroy, fils d'Hamon, vivait en 1067 ; depuis dix ans environ ses hostilités étaient engagées avec Guillaume le Conquérant et personne ne doute que ce soit bien le même qui soutint la lutte jusqu'à la fin contre le redoutable Normand.

Geoffroy fut lui-même un rude guerrier, digne de figurer à côté du Conquérant, de Foulques Nerra et de ses successeurs : comme eux, ayant des passions indomptées, rachetant ses vices, ses violences, par des actes d'un généreux repentir ; traité de bandit par les uns, de bienfaiteur des églises par les autres ; reconnu par ses ennemis mêmes comme le plus puissant des barons du Maine. Le premier acte où il paraisse est la confirmation du don à Saint-Julien de Tours de l'église de Javron en 1040. Depuis lors, pendant un demi-siècle, il se rencontre sur tous les points du Maine, spécialement dans le pays de Mayenne et à la Chartre-sur-Loir, dont il fonda le prieuré. Avant 1050, il avait eu guerre avec Guillaume Talvas qui le fit prisonnier et ne le relâcha qu'après que Guillaume Girois eût promis de détruire son château de Montaigu en la Poôté, sacrifice reconnu plus tard par le baron qui construisit pour son libérateur le château de Saint-Cenery et remit depuis en état celui de Montaigu en faveur de Robert Girois. Bientôt Geoffroy s'attaque à Guillaume le Bâtard et perd la place d'Ambrières où les Normands se fortifient (1055). Sans se décourager, il entre dans les nouvelles ligues qui se forment contre son terrible adversaire. Avant 1060 et vers 1057 il fait partie d'un conciliabule tenu entre la Mayenne et l'Anxure (à Montgiroux ?) entre lui, Robert, fils du roi, et Hamon de Laval. Puis quand le Maine tout entier s'est révolté contre les Normands, c'est Geoffroy qui est à la tête du mouvement et c'est contre lui aussi que se dirigent les coups du Bâtard, qui lui prend son château de Mayenne (1063). On a dit que, vaincu, il avait alors plié la tête sous le joug du Normand et qu'il l'avait suivi à la conquête de l'Angleterre. C'est une erreur. On a pris pour Geoffroy de Maigne le sire de Mortaigne. A cette époque (1066), il poussait les Manceaux à une nouvelle rébellion.

Il étale alors, il est vrai, le scandale de son commerce adultère avec Hersende, la mère du jeune comte Hugues qu'il prétendait protéger ; accable, dit-on, les Manceaux de vexations, les conduit traîtreusement à un désastre devant les murs de Sillé, et voit tous les partis le repousser avec indignation. Pendant vingt ans il ne paraît plus dans les chroniques mais seulement dans grand nombre de chartes comme bienfaiteur des religieux, témoin ou arbitre.

Après l'avènement de Robert, fils de Guillaume le Conquérant, le baron de Mayenne reparaît sur la scène. Avec lui, il est au siège de Ballon et de Saint-Cenery, fait rendre cette dernière place à Robert Girois ; rappelle contre Hélié de la Flèche le comte Hugues, son ancien protégé (1089), le répudie à cause de ses excès ; intervient encore en 1094 en faveur de Robert Girois contre le seigneur de Bellême ; donne passage à Guillaume le Roux qui marchait contre le Mans sur ses terres de la Chartre, 1097, et meurt dans son alliance l'année suivante. Il avait épousé Mahaut, fille, dit-on, de Gontier d'Alluie, qui vivait encore en 1096, et qui paraît seule dans une exemption de péage accordée à Marmoutier sur ses terres de Montmirail et de Braie. Ses enfants sont désignés dans cet ordre : Guillaume, Hamelin, Gaultier, Hildeburge, Richilde et Hersende.

Hugues, connu comme frère de Geoffroy en 1051 (Bib. nat., lat. 5.443, f. 57), prend le titre de seigneur de Mayenne, *dux Medani castri*, dans un acte passé du temps d'Hildebert, évêque du Mans vers 1098, évidemment

pendant l'absence de son neveu. De Béatrix, qu'on lui donne pour femme, il eut Geoffroy, évêque d'Angers.

Gaultier, fils de Geoffroy, était déjà marié et paraît avec Adeline, sa femme, dans une charte de Saint-Julien de Tours concernant Javron en 1051. Lui aussi eut une très longue carrière. Les relations de son père avec la Pouille le conduisirent dans ce pays, où il s'établit sans doute à demeure, car on ne le revoit pas dans le Maine jusqu'à ce qu'il ait hérité de la terre de Mayenne. Résolu à partir pour la Terre sainte, vers 1097, il pria Hildebert, récemment nommé évêque du Mans, de lui envoyer deux de ses clercs, auxquels il voulait remettre les reliques insignes et les ornements précieux de sa chapelle qu'il destinait à l'église de Saint-Julien du Mans. La notice d'Hildebert et la Chronique des comtes d'Anjou le nomment Geoffroy, fils de Geoffroy ; mais il n'y a pas lieu pourtant de douter de son identification. Gaultier revint au pays de Mayenne. Il était prisonnier à Fougères quand, du consentement d'Adeline, sa femme, d'Hamelin et de Juhel, ses fils, il ratifia le don de l'église de Brécé à Marmoutier. La Chronique d'Anjou le fait figurer en 1118 à la tête d'une des troupes qui vinrent au secours de Foulques Réchin à la bataille de Séez. A cette date il n'avait guère moins de quatre-vingts ans. Le pape Calixte II lui recommandait encore en 1119 l'abbaye de Savigny, dont une charte le qualifie *marchisus et nobilis decurio Meduanensis* ; ... *Meduanensium dux* (1114). Il mourut peu après. Le chapitre du Mans célébrait son anniversaire le 13 novembre. Outre les deux suivants, on lui connaît aussi une fille nommée Félicie.

Hamelin, toujours cité avant Juhel son frère, du vivant de leur père, fut, quoique très peu de temps, seigneur de Mayenne. A ce titre, et du vivant de Vital de Mortain († 1122), il accorde plusieurs faveurs à l'abbaye de Savigny.

Juhel, frère du précédent, « fils de Gaultier, petit-fils de Geoffroy » (*Hist. de Mayenne*, preuve., p. v), transféra en 1120 les religieux du prieuré de Saint-Martin dans son château. Il prit aussi avec ardeur l'abbaye de Savigny sous sa protection, la nommant « son abbaye et son aumône personnelle ». Comme récompense de son dévouement à la cause de Geoffroy Plantagenet contre Étienne de Boulogne, il obtint la restitution de la châtelainie de Villaines et des châteaux de Gorrion, Ambrières, Châteauneuf-sur-Colmont. Il possédait en Angleterre des rentes dont il donna la dîme à ses moines de Mayenne ; c'est là, sans doute, l'origine d'une redevance imposée au détenteur de la terre de Thoth, laquelle consistait à voiturier en Angleterre le seigneur de Mayenne ou ses envoyés quand il le voulait. Son sceau équestre, où il paraît en casque pointu et haubert, tenant d'une main l'épée et de l'autre un bouclier rond, a été publié dans la *Maison de Laval* d'après une empreinte de 1158. Juhel mourut le 23 décembre 1161 et fut inhumé dans l'abbaye d'Évron, où vint le rejoindre Clémence, sa femme. On lui connaît six fils, énumérés dans l'ordre suivant : Geoffroy, Gaultier, Hamelin, Guillaume, Guy et Juhel. Il eut aussi une fille nommée Aline.

Geoffroy, « fils de Juhel, petit-fils de Gaultier », qui signe avec son père en 1137 une charte de Savigny, se croisa en 1158. Le seigneur de Goué, qui connaissait ce détail par une charte de Savigny, en a fait le point de départ du roman d'une prétendue croisade mayennaise. Il revint d'outre-mer, mais laissa peu de traces de son gouvernement et disparut complètement depuis 1169. L'obituaire de l'abbaye d'Évron, où il eut aussi sa sépulture, marque son obit au 18 février. Pierre Le Baud écrit que, vers l'an 1139, le duc de Bretagne, Conan III, eut à Montcontour une entrevue avec Juhel de Mayenne, et qu'il donna alors sa seconde fille à Geoffroy. On n'a pas d'autres preuves de cette alliance. Il est certain en tous cas que Geoffroy épousa plus tard Isabeau de Meulan qui était remariée vers 1170 avec Maurice de Craon et qui prit jusqu'à sa mort (1220) le nom d'Isabeau de Mayenne. Hamon de Mayenne, que les pancartes de Goué lui donnent pour fils et qui l'aurait accompagné à la croisade, n'a jamais existé. Geoffroy et Isabeau ne laissèrent pour fils que le suivant.

Juhel, « arrière-petit-fils de Gaultier », qu'il ne faut pas confondre avec Juhel, probablement son oncle, marié à Adèle d'Alençon (Cart. de Perseigne), ratifie vers 1184, date probable de sa majorité, un don de sa mère à Savigny. En 1190, il prit part à la croisade avec Richard Cœur de Lion et Philippe-Auguste. Rentré dans ses

terres après la mort du roi Richard, il prit parti contre Jean sans Terre pour Arthur de Bretagne, qui lui rendit Gorrion, Châteauneuf, Ambrières et la Chartre-sur-Loir ; fit sa paix avec Jean sans Terre quand le jeune Arthur se fut réconcilié avec lui, et donna en otage les gardiens de ses châteaux d'Ambrières et de Châteauneuf. Mais après le meurtre d'Arthur, le seigneur de Mayenne se rangea sous la bannière de Philippe-Auguste pour punir l'assassin. Il fonda le prieuré de Montguyon (1198), l'abbaye de Claret, devenue en 1205 Fontaine-Daniel, donna une nouvelle importance au prieuré de Fontaine-Géhard (1203) et gratifia les autres monastères de la région de concessions multiples.

Philippe-Auguste, en récompense de ses services, donna à Juhel de Mayenne ses possessions de Pontorson (1205) ; il l'accepta comme caution de Maurice III de Craon (1206), lui donna la garde du château de Garplic, qu'il avait contribué à prendre sur les Anglais, 1209. Juhel fut encore caution auprès du roi de Raoul de Beaumont (1210) et d'Amaury de Craon (1212). Il avait pris la croix contre les Albigeois (février 1211), devait passer en Angleterre avec le roi en 1213, fut curateur de Guyonnet de Laval, assista à la bataille de Bouvines, se croisa de nouveau contre les Albigeois (1219) et suivit enfin Jean de Brienne en Égypte, où il mourut le 4 mai 1220. Un tombeau magnifique en bronze doré et émaillé lui fut élevé dans le chœur de l'église cistercienne de Fontaine-Daniel. Le dessin seul en a été conservé dans les cartons de Gaignières ; l'inscription en vers léonins est partout. Le cinquième vers, qui a certainement été mal gravé ou mal lu, pourrait se restituer ainsi, les vers léonins admettant pour la rime une césure brève (V. Moréri, t. VI, p. 129)

Et per eum nota Meduanæ natio tota.

C'est aussi la lecture que propose Ménage (Hist. de Sablé).

Gervaise de Dinan, sa veuve, se remaria : 1° à Geoffroy, comte de Rohan ; 2° à Richard, comte de Longueville. Elle avait eu trois filles de Juhel de Mayenne.

Isabelle de Mayenne, fille aînée, était femme en 1216 de Dreux de *Mello*, qui mourut en l'île de Chypre au mois de janvier 1249 (n. s.) et la laissa suivant les titres qu'elle prend *domina Meduanæ, heres mei juris, in libera viduitate mea*. Remariée en 1251 à Louis de Sancerre, elle mourut sans enfants après le mois d'avril 1257 ; son mari se qualifie encore seigneur de Mayenne au mois de janvier 1264.

Marguerite de Mayenne, sœur puînée de la précédente, mais aînée de Jeanne qui épousa Pierre de Vendôme, prit alliance avec Henri d'*Avaugour* (V. ce nom), dont le fils, Alain, hérita de la terre de Mayenne après la mort de sa tante. Jeanne d'Avaugour, arrière-petite-fille d'Alain, porta la baronnie en mariage à Guy de *Bretagne*, second fils d'Arthur II.

Charles de *Blois*, mari de Jeanne de Bretagne, dite la *Boiteuse*, fille unique de Guy. Les droits que lui conférait son mariage à la succession de Bretagne furent la cause de la lutte épique qui se termina par sa mort à la bataille d'Auray (29 septembre 1364) et qui est restée un des épisodes les plus marquants de l'histoire de la province. Une enquête pour la canonisation de Charles de Blois eut lieu aux Cordeliers d'Angers du 10 septembre au 18 décembre 1371.

Louis de France, duc d'Anjou, époux de Marie de Blois, dotée par son père, le 9 juillet 1360, de la baronnie de Mayenne, dont il laissa la jouissance à Isabeau d'Avaugour, sa grand'-tante (1373-1385).

Louis II, duc d'Anjou, âgé de sept ans à la mort de son père, marié le 2 décembre 1400 à Yolande d'Aragon, lui donna entre autres domaines pour son douaire Saint-Laurent-des-Mortiers et Mayenne. La princesse, veuve le 29 avril 1417, administra la baronnie pendant la minorité et les absences de son fils. Protectrice de Jeanne d'Arc,

conseillère écoutée de Charles VII, elle mourut à Saumur le 14 novembre 1442.

Louis III, duc d'Anjou, né le 25 septembre 1403, marié le 22 juillet 1431 à Marguerite de Savoie, donna en 1426 Villaines-la-Juhel à Pierre de Champagne et mourut sans enfants à Casenza, en Calabre, le 12 novembre 1434.

René d'Anjou, frère du précédent, dit le Roi René, donne procuration à Castel-Novo, le 4 août 1440, à Isabeau de Lorraine, sa femme, pour céder Mayenne au suivant, son frère. Il ratifie lui-même cet acte signé le 5 avril 1441, à Castel-Capuano, le 7 avril 1442.

Charles d'Anjou, comte du Maine, ne recevait Mayenne qu'à titre bien précaire, car les Anglais occupaient le pays et la ville. Henri VI, en épousant Marguerite d'Anjou, avait bien promis de rendre le Maine, et spécialement la ville de Mayenne, à l'oncle de sa femme, mais il s'en laissa chasser par les armes en 1448. Mort le 18 avril 1472, Charles d'Anjou fut inhumé dans la cathédrale du Mans par le cardinal de Luxembourg dont, veuf de Cambelle Ruffo, il avait épousé la sœur (1443).

Charles II d'Anjou, fils aîné, ne put défendre son comté du Maine, Mayenne compris, contre les prétentions de Louis XI, qui déjà avait fait promettre à Louis, bâtard du Maine, de lui garder les villes du Mans, Sablé, Mayenne, Mortain et la Ferté-Bernard, remises par le comte du Maine, à qui il avait « pardonné pour ce certains cas ». Le rusé monarque finit par obtenir un testament qui, à la mort de Charles d'Anjou, le 10 décembre 1481, l'investissait du comté du Maine et de Mayenne.

Jean d'*Armagnac*, duc de Nemours, fils de Jacques d'A. et de Louise d'Anjou, rentra en possession de Mayenne à l'avènement de Charles VIII, d'abord provisoirement, puis d'une façon définitive, par sentence du 29 mars 1492. Mais déjà les d'Armagnac étaient supplantés par le suivant.

René de *Lorraine*, fils d'Yolande d'Anjou. Aux mémoires qu'il avait fait présenter au parlement en 1491, les enfants de Jacques d'Armagnac avaient pourtant répondu, et le 21 avril « les baillis de Mayenne, de la Ferté-Bernard, avec leurs conseillers, en l'absence du bailli de Sablé », avaient trouvé les articles de cette réponse « bons et pouvant servir à la décision de la matière ». La cause fut toutefois jugée en faveur de René de Lorraine, qui rendit aveu au roi Louis XII pour Mayenne le 31 mai 1498. Il engagea la baronnie pour 50.000 lt à Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon en 1499, mais sa veuve, Philippe de Gueldre, la retira en 1518 et mourut en 1520.

Charles de *Lorraine*, fils aîné, rend aveu en 1538 de la baronnie, qu'il fait ériger en marquisat en 1544. Marié le 18 avril 1513 à Antoinette de Bourbon, il mourut à Joinville le 12 avril 1550 et sa veuve lui survécut jusqu'au 20 janvier 1583.

François de *Lorraine*, né le 17 février 1519, confirma dans leurs fonctions tous les officiers de Mayenne, Ernée et Pontmain, le 29 septembre 1550, et ne leva les dernières difficultés pour l'entérinement des lettres de marquisat que le 29 mai 1554. Blessé mortellement par Poltrot de Méré au siège d'Orléans le 18 février 1563, il mourut le 24 du même mois. Anne d'Este, sa femme, mourut le 17 mai 1607, remariée à Jacques de Savoie.

Henri de *Lorraine*, dit le *Balafré*, à cause d'une affreuse blessure dont l'avait guéri Ambroise Paré, fit recevoir en 1570 les aveux du marquisat de Mayenne par Claude, frère naturel de son père, en rendit lui-même hommage au roi, et le céda en 1573 à Charles, son frère. Mari de Catherine de Clèves († 1633), on sait qu'il fut assassiné le même jour que le cardinal, son frère, le 23 décembre 1588.

Charles de *Lorraine* fit ériger Mayenne en duché dès qu'il en fut mis en possession et en porte le titre dans

l'histoire. Le fermier du duché fut déchargé en 1594 d'une partie du prix de sa ferme qu'il n'avait pu percevoir pendant les troubles. Le duc de Mayenne, en faisant sa soumission (1595), rentra dans ses droits et mourut le 3 octobre 1611, laissant veuve, pour quelques jours seulement, Henriette de Savoie.

Henri de *Lorraine*, fils aîné, reçu en grande pompe à Mayenne en 1614, fut tué au siège de Montauban le 30 septembre 1621, sans laisser d'enfants d'Henriette de Gonzague († 1601).

Fernand de *Gonzague*, fils de Charles de G. et de Charlotte de Lorraine, neveu du précédent, sous la tutelle de son père qui fit maintenir les privilèges du duché par arrêt du parlement (9 juillet 1622), mourut en Italie, 1631. Marie et Anne de G., sœurs du précédent, pour lesquelles leur père avait obtenu des lettres de naturalisation, eurent par provision le duché de Mayenne, au préjudice de *Charles* de Gonzague, leur neveu, fils de Charles de G. et de Marie de Gonzague, considéré comme étranger, mais ce dernier obtint en 1645 jouissance de tous les héritages de sa famille en France, moyennant une indemnité de 2.700.000 lt ; il épousa en 1649 Élisabeth-Anne d'Autriche.

Mazarin (Jules, cardinal) acquit le duché au mois de mai 1654 et reçut aussitôt les félicitations d'une députation mayennaise. Jean-Baptiste Colbert, son intendant, vint faire exécuter les lettres du mois de mars 1656 octroyant à la ville les privilèges municipaux, et annonça dans une assemblée du 5 septembre les embellissements projetés par le cardinal. L'année suivante, l'acquisition des terres de Montgiroux, Aubert, Charné, Baseille, la Danvollière, Langrunière, des fiefs d'Orthe, la Grande-Haltière, la Tricottière, Brives, Buchaud, des juridictions de Fontaine-Daniel qui s'étendaient dans la ville, augmentèrent le domaine et le rendirent homogène. De grands honneurs furent rendus à la mémoire du puissant ministre, trop oubliée peut-être aujourd'hui.

Porte (Armand-Charles de la), duc de Mazarin, épousa le 28 février 1661, devant le cardinal malade, Hortense Mancini, sa nièce, et fut pourvu le même jour du duché de Mayenne, qui devait être soumis à une substitution perpétuelle. La duchesse, qui avait été reçue à Mayenne au mois d'août 1664, ne pouvant se résoudre à continuer la vie commune avec un mari impossible qui prétendait l'assujettir à ses habitudes, à ses voyages et aux pratiques de sa piété janséniste, le quitta avec esclandre le 4 juin 1667, passa en Italie, ne céda pas même aux instances de Louis XIV, et mourut à Londres en 1699. Les Mayennais firent pour elle un service le 16 juillet et adressèrent au duc et à son fils une lettre de condoléances. Armand-Charles de la Porte s'occupa beaucoup de l'administration de son duché de Mayenne, y créa des œuvres multiples et se plut à assister aux assemblées de l'hôtel de ville. On signale spécialement sa présence en avril 1677 après Pâques, novembre 1682, avril 1683, tout le carême 1687, décembre 1689, janvier 1690. Il mourut au château de la Meilleraie le 9 novembre 1713, âgé de quatre-vingt-deux ans.

Porte (Paul-Jules de la), duc de Mazarin, fils du précédent, rendit aveu au roi pour Mayenne en 1714 et 1727, puis se démit de tous ses biens, 1728. Veuf de Félice-Charlotte-Armande de Durfort, il épousa en 1731 Françoise de Mailly et mourut à Paris le 7 septembre de la même année, âgé de soixante-six ans.

Porte (Guy-Paul-Jules de la), duc de Mazarin, né le 12 septembre 1701, marié le 5 mai 1717 à Louise-Françoise de Rohan, d'où : Charlotte-Antoinette, née le 24 mars 1718, qui épousa le 31 mai 1733 Emmanuel-Félix de *Durfort*, remarié en 1736 avec Louise-Françoise de Coëtquen. Louise-Jeanne de Durfort (baptisée le 1^{er} septembre 1735) hérita de son père et de son aïeul. François-Charles Pollailler de Beauregard, son tuteur onéraire, demanda en 1738 surséance pour rendre aveu de Mayenne. Mariée en 1747 à Louis-Marie-Guy d'*Aumont*, marquis de Piennes, elle en eut : Louise-Félicité-Victoire, née le 2 octobre 1752, mariée : 1^o le 2 octobre 1777 à Honoré-Charles-Maurice de *Grimaldi*, prince de Monaco ; 2^o au comte René-François de Sarcis. Pendant la Révolution, elle divorça civilement pour sauver une partie de sa fortune, mais n'en était pas moins (nivôse an II)

emprisonnée « aux Anglais » et réduite à la plus profonde misère. MM. d'Aumont et de Valentinois, ses fils, étaient aussi en prison.

Cartul. de Marmoutier, Saint-Vincent, Saint-Victeur, Fontaine-Daniel, Savigny, la Couture, Evron. — Arch. de la S., H. 783 ; E. 271. — Orderic Vital, *Hist. ecclés.*, t. II, p. 27, 102, 103, 254 ; t. III, p. 296, 328, 417, 420 ; t. IV, p. 46, 53. — D. Morice, *Hist. de Bretagne*. — Arch. nat., P. 353 ; PP. 118 : R/5. 387, f. 39, 42. — Arch. de la M., B. 1.620, 1.655, 1.743, 1.765. — Bibl. du Mans, Obit. du chapitre Saint-Julien, de Beaulieu. — Pinard, *Chronol. milit.*, t. I, p. 11, 190, 209, 266, 281, 390. — *Act. Pont. Cenom.*, p. 322.

Institutions religieuses

Institutions religieuses.

Doyenné. — Il faisait partie de l'archidiaconé de Laval et comprenait seulement treize paroisses sur la rive droite de la Mayenne. Une lettre du procureur, Jacques Peschard, datée du 10 septembre 1520, expose non sans amertume que, sans compter l'official du Mans, dix doyens avaient leur territoire en tout ou en partie dans la baronnie. « Tels doyens, ajoute-t-il, courent comme lévriers de paroisse en paroisse, pour avoir cognoissance des causes des subjets de M^{gr}. Le peuple y est abusé, et aucuns tiennent troys et quatre fois par sepmaine juridiction. Et combien que lesdits doyens et official saichent que ne doibvent décerner citations non libellées ne cognoistre des actions pures personnelles, néanmoins chacun jour s'y efforcent. » (Bibl. nat., fr. 20.349, f. 51).

Doyens : Jean, 1114 — Adam de Bazogers, 1179, 1182. — Roger, 1194. — Michel, *cognomine Porcus*, 1229, 1241. — Renaud de Saint-Germain, 1241, 1243. — Geoffroy Merlin, dit à tort Guillaume dans un acte du cartulaire de Vitré de 1248, paraît de 1246 à 1277 ; au champ de son sceau est un aigle. — Guillaume, 1304. — Mathieu Daugeard l'aîné, avant 1494. — Jacques Le Gravelais, curé de Moulay, 1509. — Lancelot Gandon, 1517. — Richard Jolys, aumônier de l'hôpital de Mayenne, 1558, 1564. — Ambroise de la Dufferie, 1568. — Julien Illend, curé de Contest, 1579, 1581. — René Rebours, curé de Champéon, 1587. — René Morice, curé de Champéon, 1595, 1597. — Jean Louvard, curé de Champéon, 1621, 1631. — Urbain de Bouessay, curé de la Bigottière, 1676. — Jean Durand, curé de N.-D. de Mayenne, 1681, 1705. — Louis Bouteloup, du Mans, curé de Saint-Baudelle, 1720. — Emmanuel Lemesnager, curé de Saint-Georges-Buttavent, 1769, 1781.

Paroisses. — La première fois que l'église N.-D. de Mayenne est citée, vers la fin du XI^e s., elle est le domaine propre d'un prêtre nommé Robert Pavo ou Paon, issu d'une famille puissante, et lui-même homme sage et d'une conscience timorée. Craignant qu'après lui l'église tombât en mains laïques, il la remit à l'évêque Hildebert dans les premières années de son épiscopat (1097-1125) qui en investit Fromond, religieux de Marmoutier et prieur de Saint-Martin de Mayenne, par la remise d'un petit bâton. Robert Paon vivait encore en 1124 ; il avait donné le presbytère et la moitié de l'église à un prêtre nommé Jean, qui la desservait. Celui-ci vint trouver à Marmoutier l'abbé Guillaume, promit de tenir désormais de lui son presbytère et de lui accorder encore d'autres avantages après la mort ou la profession religieuse de Paon, et obtint la succession de son bénéfice pour l'un de ses fils s'il embrassait l'état ecclésiastique, ou, dans le cas contraire, la jouissance de la terre de Brives. Dans ces actes l'église de N.-D. est dite *ecclesia mater*, ce qui signifie seulement église paroissiale par rapport aux chapelles du territoire (V. Saint-Martin de Mayenne et Vautorte).

Avant 1160, le chapitre du Mans, sans qu'on connaisse l'acte initial de ses droits, possédait l'église, *ad nostrum pertinet dominium*. Avec la permission d'Hardouin, doyen du chapitre, Robert de Follis, qui desservait la paroisse, s'associa Daniel, son neveu, et lui assura la survivance du bénéfice, moyennant certaines

compensations. L'abbaye de Marmoutier tira, il est vrai, de ses archives, en 1405, une charte de l'évêque Hamelin (1190-1214) rangeant N.-D. parmi les dépendances de Marmoutier, mais elle fut arguée de faux et jamais depuis les moines ne revinrent sur leurs prétentions.

De l'église du XI^e s. il ne reste debout que le pignon occidental de la nef avec ses deux contreforts. Un mémoire de 1774 voulant rendre compte de l'ensemble de l'édifice primitif, s'exprime ainsi : « L'église bastie dès avant le XII^e s. ne consistoit qu'en trois voûtes pour la nef et une pour le chœur avec un cul de four, et dans deux autres voûtes formant une croix. Les solides piliers qui soutenoient ces voûtes, étoient en partie renfermés dans les murs collatéraux. et servoient d'attente pour achever les ailes. Entre ces piliers étoient placées les vitres peintes qui ont fait l'admiration des connoisseurs et qui ont été reportées sous chaque voûte nouvellement faites. » Cette description donne bien l'aspect intérieur de l'église tel qu'il existait cent cinquante ans avant la date du mémoire ; elle est instructive, mais fautive pour les dates qu'elle attribue aux différents travaux. Il n'y avait point de voûtes dans l'église primitive. Elles ont été faites au XVI^e s. en même temps que les piliers alors engagés dans les murs latéraux, dont les bases sont bien caractéristiques de l'époque de la renaissance. Les piliers du transept sont de même forme et de même époque. Quand on voulut agrandir l'église, on ouvrit d'abord au côté N. trois chapelles, dans les pignons desquelles on remplaça les fenêtres qui éclairaient la nef. La première pierre de ce bas côté fut posée le 8 septembre 1635 par René Le Bourdais. En 1636, Philippe Troisvarlets, époux de Marie Richard, s'engagea, non sans avoir demandé le consentement des dames de Gonzague, fondatrices, à faire une chapelle symétrique du côté du parvis et à y descendre et replacer la fenêtre et la vitre de la *Cène* qui se trouvait au-dessus. Les habitants achetèrent ensuite les maisons qui encombraient le reste du parvis, le déblayèrent, construisirent au-dessous trois « cavereaux » loués au profit de la fabrique, demandèrent en 1677 un devis aux nommés Gastin et Hédou-La-lande, charpentiers, et à François Dessalles, dit Laroche, et de 1686 à 1688 firent construire les deux dernières chapelles par Pierre Arnault. Jean Lecas et Jacques Leloustre pour le prix de 4.100 lt . Elles ont le caractère d'une autre époque parce qu'on a remplacé les anciennes fenêtres, mais les bases des piliers dénotent bien leur date vraie et le peu d'expérience des « maîtres maçons entrepreneurs » qui les exécutèrent. Impossible d'entrer ici, pour les constructions multiples des différentes époques, dans les détails que comporterait une monographie. Mentionnons seulement : l'exhaussement de la tour sur l'intertransept en 1683 par Marin Cottureau, menuisier, et Toussaint Hédou, charpentier, pour la boiserie ; — la reconstruction des voûtes du chœur par François Dessalles en 1680 et plus complètement après leur chute, en 1715 ; — la façon de « piliers et cloison de cuivre, avec chandelier », aussi en cuivre, pour le maître-autel, par Pierre et Jean Dieuxivoye, du Mans, en 1561 ; la reconstruction en 1733 du même autel sur les dessins de Hugues, architecte à Rennes, par Louis Malet, d'Alençon ; — la « thésaurerie » ou sacristie, citée en 1592 ; la chaire, faite vers 1780 sur les plans du frère François, d'Angers, par Jean Cossereau, serrurier, et René Boudin, menuisier à Laval, pour 5.000 lt ; — le jubé, édifié sous la direction de M. Maupetit en 1774 ; les dix colonnes cannelées d'ordre ionique et toute la boiserie, dues à Honoré Davoust, charpentier à Saint-Martin ; la balustrade, soumissionnée de 1200 à 425 lt par Jean Fleuriet et Jean Chantereau, beaux-frères, avec chiffre du curé L[e] F[ebvre] C[heverus], de M. Maupetit, du juge civil, L[e] F[ebvre] C[heverus], de M. L[e] P[lat], maire, et les armes de la ville, les vitraux qui subsistaient encore vers la fin du XVIII^e s. représentant la *Passion* (transept de droite), la *Cène*, *Jésus au temple*, la *Nativité*, la *Résurrection* ; l'*Arbre de Jessé* avait été rompu en 1650 ; l'horloge, antérieure à 1555 ; les orgues, don de noble Jean de Marton en 1598, reconstruites en 1637 et souvent réparées, spécialement par les sieurs Latour (1696) et Leroy (1777).

Les nombreux autels et chapelles, cités à diverses époques, de Saint-Denis. Saint-René, Saint-Antoine-de-Padoue, Saint-Éloi, Saint-Julien, Saint-Blaise, Saint-Michel, Saint-Crespin, l'Annonciation, la Sainte-Croix, la Trinité, Saint-Nicolas, Saint-François, etc., étaient dotés de nombreuses fondations du XV^e et du XVI^e s., impossibles même à énumérer, précieuses ressources pour recruter et soutenir le clergé en assurant le

fonctionnement des œuvres paroissiales.

Les *confréries* de Saint-Sébastien. Sainte-Barbe, Saint-Julien, existaient avant 1569 ; celle de Saint-Roch fut instituée à l'occasion de la peste de 1640 ; celle du Saint Sacrement, érigée par Paul III, à la requête de Claude de Lorraine, le 14 septembre 1548, fut enrichie de « pardons » par Paul V en 1618 ; Claude de Beaumanoir inaugura la confrérie de la Vierge le 8 août 1621 ; et le P. Blanchet, dominicain, celle du S. Nom de Jésus le 11 janvier 1637.

Le 18 mai 1868, M. Tison, archiprêtre de N.-D., posait la première pierre d'un nouveau chœur, édifice grandiose, élevé sur les plans de M. Lambert, consacré le 19 octobre 1890. L'église s'enrichit le 25 novembre suivant de grandes orgues des ateliers Ch. Mutin, de Caen ; de verrières, des ateliers de Champigneulle, représentant le *Départ de Geoffroy de Mayenne pour la Terre sainte, le Sacre de Charles VII, la Réhabilitation de Jeanne d'Arc, la bataille de Patay, l'Institution de la confrérie du S. Sacrement et de la Sainte-Vierge, l'Entrée du cardinal de Cheverus à Mayenne en 1836, la Consécration de l'église en 1890*. Un nouveau perron donnant accès à la porte méridionale, sert de piédestal à une statue de Jeanne d'Arc, de forme un peu lourde, en bronze.

Le 14 octobre 1900, l'église de N.-D. a été solennellement érigée en basilique mineure, en vertu d'un décret du pape Léon XIII du 15 mai précédent, s'appuyant en particulier sur le culte trois fois séculaire d'une statue de N.-D. des Miracles, actuellement honorée dans l'église.

La *cure* était à la présentation du chapitre du Mans.

Curés. — Robert *Paon*, fin du XI^e s. — *Jean*, 1124. — Robert de *Follis*. avant 1160. — *Daniel*, neveu du précédent. — « *D. et S.*, presbyteri B. M. de Meduana », font un accord avec l'abbaye de Savigny, 1222. — Guillaume *Bourdon*, 1424. — Pierre *Houdoul*. Guillaume Guillard, vicaire et administrateur, est condamné à faire amende honorable en l'église Saint-Martin pour empiétement de juridiction, 1463. — Charles *Marault*, chantre à Saint-Maur-des-Fossés, résigne en 1560 à Renaud Lechandelier, familier du pape, puis se rétracte et résigne au suivant, décembre 1560. — Gilbert *Marault*, du diocèse de Bourges, chantre de Saint-Maur-des-Fossés, 1560, 1562. — Florent *Le Duc*, chanoine de Saint-Maur-des-Fossés, 7 juin 1562, permute, 1564. — Gabriel *Guesnerie*, curé de Bry-sur-Marne, 25 août 1564, résigne, 1573. — Martin *Nézen*, de Champéon, 1573, † 1597. — Michel *Gobil*, 1597, résigne, 1602. — Louis *Piquelin*, du diocèse de Coutances, curé d'Hambye (Manche), 6 juin 1602, 1606. — Julien *Aubert*, notaire apostolique, né à Seiches (Anjou), curé de Montmartin (Manche), janvier 1606, résigne, 2 septembre 1626. — Michel *Dodard*, chanoine de Saint-Merry de Paris, prieur de l'Île-Bouchard, 2 novembre 1626. — François *Tribondeau*, ancien curé du Bourgneuf et d'Averton, inhumé dans l'église le 11 novembre 1631. — Jean *Dubois*, théologal et vicaire général de Luçon, curé de « Mayne », 1634. — Étienne *Laurens*, † 5 mars 1650. — Louis *Lemore*, du Mans, 1650, faisait desservir la cure par Jean Legras, vicaire, en chanoine du Mans, 1681. — Jacques du *Boismotté* (V. ce nom) ; de son temps fut approuvé un règlement du casuel qui occasionna de longs dissentiments ; pour les apaiser, l'évêque vint passer quelques jours à Mayenne en 1672. — René *Gaisne*, curé de Saint-Pierre-la-Cour du Mans, 12 décembre 1680-28 août 1681. — Guy *Le Hérisse de Juigny*, 28 septembre -29 décembre 1681. — Jean-Félix *Durand*, licencié de Sorbonne, conseiller et aumônier du roi, curé d'Alexain, 1681, † 1705. — Gilles *Bourdelais*, curé de Parigné, 1705, † octobre 1715. — Louis-René de *Mondière*, du Mans, 1715, † avril 1720. — Gabriel-Aimé *Pasquino*, curé de Murci, se désista au bout de quelques jours, mai 1720. — René *Amellon de Saint-Ouen*, chapelain de Saint-Michel à Saint-Pierre du Mans, 1720, permute le 22 octobre 1731. — Daniel *Bouessay*, curé de Moncé-en-Belin, 1732, janséniste militant, † 1768. — Louis-René *Lefebvre de Cheverus*, 27 février 1768, « pieux, charitable, zélé, de talents médiocres, d'une grande douceur », travailla efficacement au rétablissement de la doctrine ; paralysé depuis deux ans, il ne put se présenter pour la formalité du serment (20 février 1791) contre lequel il s'était prononcé, démissionna au mois de juillet 1791 en faveur de Jean-Louis-Anne-Madeleine *Lefebvre de Cheverus*, son neveu,

le futur cardinal de Bordeaux, qui ne put pas même prendre possession de sa cure. Le vieillard, paralytique, dut quitter son presbytère trois jours avant sa mort, arrivée le 20 janvier 1792. Jean-Charles Géhier, vicaire et suppléant du curé malade depuis 1788, signa, le 3 décembre 1788, la pétition pour le rétablissement des États provinciaux, prêta avec son confrère Pierre-Joseph Vengeons, un serment restrictif. Tous deux, internés aux Cordeliers de Laval en 1792, moururent déportés. François-René Esnault, troisième vicaire, et les autres prêtres de la paroisse, suivirent la même ligne de conduite ; quelques-uns revinrent d'exil s'associer à M. Decolle pour réorganiser le culte catholique.

Pierre-Auguste Dauverné, sacristain de Saint-Martin, aumônier de la Madeleine, se fit installer curé constitutionnel le 21 août 1791, apostasia le 17 janvier 1794, reprit ses fonctions de 1795 à 1800, universellement méprisé, fit aussi quelques actes à Alexain, Contest, Moulay, Saint-Baudelle, se rétracta pour devenir curé de Saint-Georges-Buttavent et revint mourir à Mayenne le 12 avril 1805. Thomas Touroude, ordonné par Villar, continua l'intrusion de 1800 à 1803.

Depuis le Concordat : Augustin-Charles-François de Paule *Gournay*, frère du député, prieur de Mée et non du May, curé assermenté de Saint-Georges-sur-Loire, était venu pendant la Révolution se retirer au château de Glintain, chez sa sœur, 1803, † 1804. — Antoine *Motreul*, ancien curé de Saint-Fraimbault et doyen rural de Javron, 1804, † 27 avril 1807. — Jean-Ambroise *Sougé* (V. ce nom), 29 janvier 1808, † 21 novembre 1823. — Joseph-François *Granger*, de Laval, ordonné en Angleterre, 1824, † 8 mars 1828. — Félix *Arcanger* (V. ce nom), 1828, chanoine et vicaire général de M^{gr} Bouvier en 1850. — Alexandre-Auguste-Pierre-Louis *Tison*, de Courgain, professeur au collège de Laval, vicaire à Saint-Calais puis à la cathédrale du Mans, créa des œuvres nombreuses à Mayenne, 1850, † 1876. — Édouard *Patry*.

Le *presbytère*, affecté le 4 octobre 1797 au casernement de la gendarmerie, acquis ensuite par M. Leforestier, puis rétrocédé en 1810 à la commune, a été reconstruit en 1867 sur les plans de M. Lambert.

D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, t. II, p. 32. — Arch. de la fab. — Arch. municip. — *Lib. rub.* — *Lib. alb.*, t. I, p. 129 ; t. II, p. 7. — *Bull. hist. de la M.*, t. I, p. 531. — *Mayenne pittor.* — Baron de Wismes, *Le Maine et l'Anjou.* — *Hist. de Mayenne*, p. 91, 133, 140, 183. — Arch. de la M., L. 5. — Arch. nat., L. 972. — *Grosse-Duperon, La basilique de N.-D. de Mayenne.*

La *paroisse* de Saint-Martin de Mayenne qui appartenait au doyenné de Javron, avant la Révolution, fut érigée en cure par décret du 5 nivôse an XIII et en archiprêtré par M^{gr} Bouvier.

Un petit monastère, *monasteriolum Sancti Martini in Diablintico*, existait en ce lieu, on ne sait depuis quelle époque, quand Louis le Débonnaire en assura la possession à saint Aldric, en 832. Depuis lors, détruit sans doute par les Normands, on ne le trouve plus mentionné, mais une église paroissiale s'éleva dans l'emplacement et appartenait à un chevalier nommé Hamelin de Lévaré, qui la donna au milieu du XI^e s. à Aubert, abbé de Marmoutier. Geoffroy de Mayenne, suzerain, du consentement de Mahaut, sa femme, et de ses enfants : Hamelin, Gaultier et Hersende, confirma cette donation, y ajoutant le don de la terre du vieux bourg entre le bourg neuf et le ruisseau de l'étang près du château. C'est là sans doute la portion de sa paroisse de N.-D., faisant partie du Petit-Bourg, *burgonculum*, et située près du château de bois, *juxta castrum ligneum*, que Robert Paon concéda pour sa part, et plus tard, aux religieux de Saint-Martin. Sulio et Foucouin, les deux premiers moines qui occupèrent le prieuré — ils y étaient en 1063 — procurèrent son augmentation. Ils eurent pour successeur, vers la fin du XI^e s., Frémond, à qui fut remise comme représentant son abbaye l'église de N.-D. de Mayenne. Foulques, frère d'Hamelin de l'Écluse, qui se fit moine en revenant de la Pouille, donna la terre d'Availles. Les religieux faisaient desservir la paroisse par des prêtres séculiers, nommés d'abord chapelains,

qui furent depuis à la présentation des prieurs de Saint-Étienne, puis de Fontaine-Géhard. L'église Saint-Martin est nommée elle aussi église-mère, en 1463, par rapport à la chapelle priorale du château.

Le pignon occidental de l'église et celui du transept nord sont de l'époque romane et indiquent les dispositions primitives de l'édifice. C'était une croix latine. Intérieurement, l'inter-transept sur lequel s'élève la tour est voûté ; les deux bras de la croix l'étaient aussi mais en berceau, dans le sens opposé à la forme actuelle ; cette disposition est encore indiquée par le cintre qui figure contre les deux pignons une sorte d'arc formeret. L'ogive s'annonce déjà dans les arcs qui soutiennent la tour. Un premier bas côté existait au nord quand, sur les plans de M. Tournesac, on construisit le second en 1846-1847, ainsi que le pourtour et les chapelles rayonnantes. M^{gr} Bouvier consacra l'église ainsi transformée le 27 septembre 1847. Les voûtes de la nef et des bas côtés ne datent que de 1862, aussi bien que les deux petits autels accolés aux piliers de l'entrée du chœur. L'autel du rosaire, assez décoratif, est du XVII^e s. Une chapelle, dite du *Purgatoire*, a été construite grâce à un don anonyme avant 1870. Les peintures exécutées par M. Renouard ont donné à ce monument peu architectural tout l'ornement dont il était susceptible. Un petit calice aux armes de Bossuet a été vendu vers 1856 à M. Bossuet, du clergé de Paris.

On mentionne à diverses dates : l'autel de N.-D. affermé 100 s. par an, 1554, reconstruit en 1700 avec celui du Saint-Nom de Jésus ; la chapelle de « Monsieur saint Julien », réédifiée en 1578 ; l'autel Saint-Sébastien, 1621 ; une première chapelle construite sur le parvis aux frais de Pierre Troisvarlets, 1638 ; une seconde chapelle, bâtie au côté nord, grâce à un legs de Charlotte Juhier, veuve du vicomte de Neuville, 1703 ; l'autel « où estoit d'ancienneté l'image de Monsieur saint Michel », doté en 1521, par Françoise Touaisnon, veuve de Jean Roulland, seigneur de Beauchène, de deux messes sur le lieu de la Monnerie, et plus tard d'autres fondations en l'honneur de la Vierge, de saint Ortaire et de saint Gorgon.

Les bulles d'érection des confréries du Saint-Sacrement (1548), du Saint-Nom de Jésus, du Sacré-Cœur, du Rosaire (1567), de Saint-Jacques, étaient au trésor de la fabrique en 1766. Plus anciennement existaient les confréries de Saint-Sébastien et de Sainte-Barbe, 1547 ; celle du Scapulaire, antérieure à 1670. La bulle érigeant la confrérie du Sacré-Cœur, obtenue par M. Barbeau-Dubourg, grâce à l'intermédiaire de l'archevêque de Sens, Languet de Gergy, suscita l'opposition du clan janséniste. Un arrêt du parlement eut raison des mauvaises volontés locales, victoire que rappelèrent l'inauguration d'un tableau du Sacré-Cœur, un *Te Deum* annuel, et quelques années après (1754) la fondation par Madeleine Deslais, veuve Gouger, de l'office du Sacré-Cœur.

L'église avait un orgue et un organiste rétribué et logé par la fabrique en 1555. Elle fut fermée en janvier 1794, convertie en magasin et rendue au culte en 1800. Elle possède deux grands tableaux : un *Saint Martin* (don du prince président, 1852), et un *Saint Georges*.

Cure à la présentation du prier de Fontaine-Géhard.

Curés : Hervé, « capellanus », 1120. — Jean *Lefebvre*, 1486. — Guillaume *Martinay*, 1527, 1528. — Michel *Le Pouriel*, licencié ès lois, résigne à Angers, 1558. — Mathieu *Belland*, bachelier en droit canon, d'Épineu-le-Séguin, 14 février 1558, † 1559. — François *Le Faucheur*, 16 février 1559, maintenu contre : Michel Tullard, bachelier en décrets, curé de Saint-Ouen-des-Toits, et autres, se démet, 1580, gardant le titre de « vicaire adjuteur » et la moitié des revenus. — Pierre *Huette*, de Neuilly-le-Vendin, 21 juin 1580, † 1584. — Macé *Delestang* (V. ce nom), doyen de Javron, 29 juin 1584, démissionne, 1603. — Marin *Gesbert*, d'Oisseau, 22 août 1603, résigne, 1605. — Jean *Gesbert*, frère du précédent, 22 mai 1605, † le 5 mai 1616. — Pierre *Morin*, demeurant à Soulgé-le-Ganelon, 12 mars 1616, se démet, 1629. — Lucas *Chauvin*, 27 août 1629, consent au transfert des Bénédictines des Buttes à la Madeleine, le 13 juin 1658, se sert pour la première fois au chœur du bréviaire

réformé de M^{gr} Charles de Beaumanoir, le 14 mai 1633, et commence, le 27 septembre 1636, à minuit, « les quarante heures pour le roy, qui finissent le dimanche suivant à quatre heures du soir. » — Antoine *Gestière*, 16 février 1663, fait approuver par l'official du Mans, 1670, un règlement déterminant les droits respectifs du curé, des deux vicaires et des douze prêtres habitués de la paroisse, résigne, 1691. — Jacques *Morin*, demeurant au Mans, 19 septembre 1691, † 1734. — François-René *Barbeau-Dubourg*, maître ès arts de Paris, doyen de Javron, 22 mars 1734, fut à Mayenne le champion de la saine doctrine contre le Jansénisme, et fit donner par quinze Eudistes une mission qui dura depuis le premier dimanche d'octobre 1735 jusqu'au 13 novembre suivant et produisit des résultats merveilleux malgré l'opposition scandaleuse du curé janséniste de N.-D. Il résigna, atteint de paralysie, 1759. — François-Auguste *Lair de la Motte*, fils de Michel L., cirier à Saint-Martin, et de Renée-Louise Barbeau-Dubourg, 4 avril 1759, obtint, le 2 octobre 1764, une sentence de l'officialité confirmée par le parlement le 11 juillet suivant, laquelle reconnaissait aux curés seuls, le droit de choisir et d'habituer le nombre de prêtres qu'ils jugeraient nécessaires pour le ministère paroissial ; inhumé dans le cimetière le 24 juin 1767. — Pierre *Carré*, de Saint-Martin, vicaire de N.-D., 1^{er} juillet 1767, résigne le 20 mai 1779, et assiste à l'assemblée du Mans où il signe, le 3 décembre 1788, la pétition pour le rétablissement des états provinciaux du Maine. — René-Jean *Carré*, cousin et vicaire du précédent, installé le 2 janvier 1780, estimé alors par ses supérieurs « bon sujet, ayant toujours bien travaillé dans le ministère », était, au dire de Jacques Fleury, curé de Vieuvy, en 1788, « un aussi mauvais sujet que ses deux cousins (l'ancien curé de Saint-Martin et Étienne Carré, curé démissionnaire de Vieuvy) étoient dignes de servir d'exemple ». Non content de prêter avec empressement le serment schismatique le 20 février 1791, le curé de Saint-Martin entraîna dans sa chute plusieurs prêtres des environs et donna dans tous les excès de la Révolution ainsi que son vicaire et compatriote Pierre-François Pottier, l'ami de Marie-Louise Auvray, et marié en 1794 à Anne Lacombe. Le 27 nivôse an II (16 janvier 1794), il apostasia publiquement, et se fit recevoir, le 21 février suivant, membre du club révolutionnaire de Mayenne, qui, peu fier d'un pareille recrue, demanda, le 25 mars, à la Convention que l'apostat fût rejeté de son sein et exclu de toute administration, ce qui ne l'empêcha pas d'être nommé, quelque temps après, adjoint au maire, fonction qu'il remplit jusqu'en 1814. Carré, ramené à de meilleurs sentiments par M^{gr} de Cheverus en 1828, mourut chrétiennement, dit-on, le 3 novembre 1832, dans sa quatre-vingt-septième année.

Les vicaires de Saint-Martin suivirent l'exemple de leur curé, excepté Charles-François Cochon, qui, malgré son serment catholique, exerça le ministère secrètement jusqu'au commencement de 1792 et fut ensuite déporté à Jersey. Rentré en 1800, il reprit son ministère et mourut chapelain de l'hôpital, 1808. — Jacques-François Goyet-Godardière racheta son serment schismatique par une prompte rétractation et, à son retour de l'exil, continua ses fonctions de vicaire jusqu'à sa mort en 1828. — Michel-Joseph Lebrun, fils d'un notaire de Mayenne, sous-diacre depuis 1781 et sacristain, ordonné prêtre par Villar, se distingua par ses fureurs jacobines et fut nommé intrus de Cosmes.

Après le Concordat : Nicolas *Vital*, curé de Commer, 1803, démissionnaire, 1811, † 1815. — Julien-Jacques *Lécottier-Villeneuve* (V. ce nom), 1811, † 1826. — Michel *Gasnier* (V. ce nom), 1826-1828. — *Pineau*, 1828, nommé curé de Saint-Calais (Sarthe), 1834. — Pierre *Pellier* (V. ce nom) 1834, † 1884. La paroisse lui doit la restauration de l'église, l'établissement des Frères de la Doctrine chrétienne, des sœurs de l'Espérance et du pensionnat de Saint-Louis-de-Gonzague. — Almire-Louis-Alexandre *Forveille*, 1884, † 1897. — Soulange *Orillard*, 1897.

Le *presbytère*, vendu pendant la Révolution et racheté en 1811, a été rebâti par M. Pellier.

Reg. par. depuis 1543. — Arch. de la fab. de N.-D. et de l'Hôtel-de-Ville. — Lib. fund., t. IV, f. 32 ; t. VI, f. 79. — *Hist. de Mayenne*. — D. Martène, *Hist. de Marmoutier*, t. I, p. 341 : t. II, p. 32. — *Gesta Aldrici*, p. 36.

Cimetières. — « Le grant cymetière de la paroisse de N.-D. » entourait la chapelle de Saint-Antoine, dans le

quartier de ce nom. Cette chapelle très ancienne, où étaient desservies la chapelle des Perrouins, fondée en 1494 par Jean Jarry, chapelain de la léproserie ; celle que dota en 1548, pour une messe par semaine. Jean Nézen, et la chapelle de la Nouette, fondée en 1578 par Jeanne Dubois, servait de but à la procession de la Fête-Dieu, et pendant la station des personnages représentant des scènes de l'Ancien testament récitaient des dialogues en vers et en prose. Charles de Beaumanoir donna la confirmation dans ce lieu le 25 septembre 1618. Des mariages s'y faisaient ; celui de René Bignon et de Marie-Anne de la Dufferie entre autres, en 1705, Jaillot indique la chapelle de Saint-Antoine qu'on restaura vers 1810 pour l'usage du collège et qui, vendue depuis, a été démolie.

La paroisse de Saint-Martin avait son cimetière autour de la chapelle de la Madeleine, et autour de l'église, du côté du chœur, le petit cimetière, dit quelquefois « cimetière des innocents ». Les communautés et couvents avaient aussi leurs cimetières.

Depuis 1832, cimetière unique sur la route d'Ambrières.

Prieuré de Saint-Étienne. — En confirmant l'établissement des moines de Marmoutier à Saint-Martin, Geoffroy de Mayenne leur avait concédé près de son château une terre dite du *Vieux-Bourg*, entre le ruisseau découlant de son étang et le bourg neuf. De part et d'autre, c'était sans doute en prévision d'un établissement des moines près du château. Le fait se réalisa vers 1120. Juhel de Mayenne avait construit une chapelle en l'honneur des saints martyrs, et spécialement de saint Étienne, de saint Laurent et de saint Vincent. Il résolut d'y appeler les religieux de Saint-Martin. L'abbé Guillaume étant venu providentiellement à Mayenne, Juhel s'empressa d'exécuter son projet. Il appela l'évêque Hildebert et, du consentement d'Adeline, sa mère, de Félicie, sa sœur, de ses chevaliers et des bourgeois, lui remit la chapelle par la tradition de la corde de la cloche. L'évêque en investit l'abbé. La dotation de la chapelle comprenait les offrandes du seigneur, de ses chevaliers et de ses commensaux, celles de ses hommes demeurant dans les limites de la paroisse de N.-D., mais non de leurs femmes ; les derniers des jugements, des duels judiciaires et des serments ; le terrain appartenant à la chapelle en allant des fossés du marché vers la forêt ; droit d'usage dans la forêt entre Mayenne, l'Ernée et la Colmont ; la dîme des péages, des moulins, des fours, de la prévôté ; un étang et un moulin avec ses sujets dans l'enceinte des fossés ; la faculté d'y créer un bourg ; la dîme des revenus du seigneur en Angleterre, la chapelle de Lassay et l'église de Saint-Martin. L'abbé s'engageait à parfaire la chapelle et les bâtiments claustraux. L'espace se trouvant trop restreint, Juhel demanda à deux de ses sujets cession de deux places près de l'église. Renaud Drogolin s'y prêta de bon gré, mais Guérin Le Bon résista. Le baron entra dans une furieuse colère et eût fait un mauvais parti à son vassal sans l'intervention de sa sœur et de l'évêque, qui, ne pouvant l'apaiser, l'entraînèrent dans une chambre intérieure. L'accord se fit le lendemain. Tout cela se passait vers 1120.

Dans le nombre des religieux qui habitèrent les premiers le prieuré se trouve un frère Algérius, moine et maçon. Il n'est pas téméraire de lui attribuer la direction des travaux qui s'exécutèrent non seulement à Saint-Étienne, mais aussi à Saint-Martin et peut-être ailleurs dans la ville. Les moines avaient un cimetière où pouvaient se faire enterrer les habitants du château et ceux des paroisses voisines qui le demandaient ; ils eurent des droits sur les églises de Saint-Fraimbault-de-Lassay, de Contest, de Commer et de Thubœuf. Il est difficile de dire à quel titre Guillaume, chanoine du Mans, possédait dans la chapelle une « prébende » dotée de quelques pièces de terre, d'une part des oblations et des revenus ; il les abandonna d'ailleurs aux Bénédictins du consentement du chapitre du Mans.

Le prieuré avait beaucoup souffert dans la seconde moitié du XII^e s. Juhel de Mayenne, en succédant à Geoffroy, son père, en l'année 1189, lui restitua devant les abbés de Clermont, de Savigny et de Champagne, les biens qu'on lui avait ravés. Puis surgit la guerre entre Philippe-Auguste et Jean sans Terre ; l'édifice des religieux y périt presque complètement, pour les besoins de la défense. Il ne faut pas chercher une autre explication de la

translation du prieuré à Fontaine-Géhard en 1203 que cette ruine et le désir aussi d'annexer plus sûrement à Marmoutier le monastère de la forêt de Mayenne. La fable de la séduction des deux filles du baron de Mayenne par les religieux est une invention de Jean-Baptiste Le Goué, l'éditeur responsable ou l'inventeur des légendes mayennaises. Deux moines restèrent à Mayenne pour desservir la chapelle qu'on reconstruisit. Elle existait encore en 1456 et le prieur de Fontaine-Géhard en percevait les oblations. Les seuls prieurs ayant habité le prieuré de Saint-Étienne sont Guillaume d'Oisseau, sous qui s'opéra la translation du prieuré de Saint Martin à la chapelle du château ; — Gaultier de Compiègne (V. ce nom), qui accompagna le prêtre Jean à Marmoutier quand il y alla renouveler le don de l'église N.-D. ; — Guillaume, qui, avec les religieux du château, donna la jouissance viagère de la chapelle à Gaultier du Pont ; — Geoffroy, 1180, 1189 ; — Olivier de Sainte-Maure, 1203.

Mabille, *Introd. aux Gesta consul. Andeg. — Hist. de Mayenne*, p. IV-X. — Arch. de la M., Invent. des tit. de Fontaine-Géhard. — Bib. nat., lat., 12.879, f. 200 ; 12.880, f. 197.

Capucins. — A la suite d'une demande « des gens d'église, officiers, bourgeois et habitants de la ville et forbourgs », le P. Léonard de Paris, gardien du couvent des Capucins de Tours, vint à Mayenne et, par contrat du 16 avril 1606, devant Gervais Roulois et Nicolas Le Clerc, promit l'envoi de religieux de son ordre dans le couvent que les habitants s'engageaient à construire. Guillaume Chapelet, vicaire général du chapitre, archidiacre de Passais, planta le lendemain la croix dans un terrain abutant au chemin de Saint-Léonard, près du lieu de la Grange, et l'on se mit aussitôt à bâtir d'après le plan donné par le P. Justin, et sous la direction de Vincent Madré, curé de Grazay, « l'église, une chapelle, le chœur, la sacristie, deux dortoirs, l'infirmerie et la librairie ». Le 16 juillet 1607, François Péricard, évêque d'Avranches, bénissait l'église, les cloîtres et le cimetière. A la demande des habitants (8 juin 1609), le maréchal de Boisdauphin obtenait, le 31 juillet 1610, une somme de 1.200 lt sur « l'impost du sel et sur le pied fourché ». L'église avait été consacrée le 22 octobre 1609 sous le vocable de Saint-François par Nicolas Le Cornu, évêque de Saintes.

Outre la chapelle de la Vierge bâtie dès l'origine, on en construisit une seconde (du 27 août au 31 octobre 1688) en l'honneur de saint Louis et de sainte Élisabeth, au bas de la nef, destinée aux tertiaires, et qui se trouva insuffisante l'année suivante.

On signale dans cette église : un tabernacle fait à Nantes et doré, pour 132 lt , par Dionyse, d'Ernée ; un tableau (1673) représentant le « Père-Éternel montrant son fils mort pour le salut des hommes, une Vierge affligée et un Saint-François en contemplation du mystère », grande de 10 pieds sur 8, et remarquablement peinte par Renard, de Malicorne, ainsi qu'une « Salutation angélique » en deux tableaux accompagnant le tabernacle (1677), une *Sainte-Famille* et un autre sujet pour l'infirmerie ; le tout encadré par « M^{re} Coulon, menuisier fort habile et honneste homme » ; — les portraits des saints de l'ordre, peints sur de vieilles toiles jugées sans valeur (1648), Saint-Pierre, le Sauveur, la Madeleine, la Compassion, au-dessus et au-dessous des fenêtres du chœur ; — deux reliquaires faits à Paris et deux achetés à Rennes ; — une cloche de 223 livres, refondue en 1654 et nommée par François Lebourdais et par M^{lle} de Goué, fille du juge civil.

Quant au pauvre monastère, dont un plan, aujourd'hui perdu, avait été dressé en 1629, il reçut avec le temps diverses augmentations : un terrain pour une seconde infirmerie, 1629 ; — un bosquet agrandi en 1650, planté à l'entrée de la cour ; — un canal de 264 pieds de longueur, amenant l'eau d'une fontaine dans le jardin et les offices (1650) ; M. de Narbonne eut permission, en échange d'un terrain, de faire sur le tuyau une prise d'eau de la grosseur d'une plume d'oie ; — un nouveau bâtiment, construit sous la direction du frère Blaise de Saint-Paul, venu de Laval, 1663, un grand portail fait en 1667 de pierres de taille prises au château, et la façade donnant sur le jardin dont la première pierre fut posée le 27 mai 1757 avec une plaque de plomb aux initiales de MM. Tanquerel, subdélégué, de Maisons, président à la barre ducale, Deschamps, prêtre, et Angélique de

Rennes, gardien ; Pierre Drouet, « un des meilleurs maçons de Mayenne et ami de la maison », Michel Grosse, père et fils, charpentiers, « sans contredit les meilleurs ouvriers en tout pour l'exactitude et pour la bonté du travail », firent ce travail et sans doute aussi reconstruisirent le réfectoire et la cuisine, trois ans après, du produit de la vente des beaux arbres du bosquet.

Le couvent fit partie d'abord de la province de Paris, puis en 1610 de la province de Touraine qui en fut détachée, enfin de celle de Bretagne, subdivision de la précédente, en 1629. Il compta au XVII^e s. onze religieux, quatre clercs et autant de frères laïcs ; neuf religieux en 1760 et sept de 1771 à 1789. Deux sœurs, logées près de l'enclos, s'occupaient de leurs affaires temporelles et un père syndic défendait leurs intérêts. Les Pères jouissaient d'une grande popularité et se distinguèrent par leur dévouement envers les malades et les pauvres aux époques d'épidémies et de disette.

Les Capucins, on le sait, n'adhérèrent jamais au jansénisme. Jacques du Boismotté, curé de N.-D., et une partie de son clergé étaient de la secte. Le curé déclara publiquement en 1666 que les confessions faites dans le temps pascal aux Capucins étaient nulles. A la demande des paroissiens, le provincial permit à ses religieux de confesser en tout temps. L'évêque se prononça dans le même sens, pourvu que le pénitent demandât la permission à son curé. Quelques années après, Louis de La Vergne, évêque du Mans, lui aussi quelque peu favorable aux partisans de la grâce efficace, interdit les Capucins de Mayenne qui n'avaient pas voulu reconnaître son droit de visite (1672). Il ne les autorisa de nouveau en 1675 pour la confession qu'à condition de le faire « dans des chaises basses », sans confessionnaux, ce qui dura jusqu'en 1683. Charles de Froullay interdit à son tour tous les Capucins du diocèse, auxquels il voulait imposer l'obligation d'un examen ; situation qui se prolongea de 1757 à 1764.

Deux chapitres provinciaux se tinrent le 30 octobre 1642 et le 1^{er} mai 1722 au couvent, qui reçut aussi deux fois la visite du général de l'ordre, 1663 et 24 août 1771. La milice bourgeoise se mit sous les armes dans ces circonstances ; il y eut compliments en latin, vin de ville, et toutes les cloches de la ville en branle. Grande pompe aussi et concours extraordinaire pendant l'octave de la canonisation de saint Félix de Cantalice, 2-9 mai 1713 ; « il se fist mesme quantité de miracles dont il y en a particulièrement 4 ou 5 qu'on ne peut pas révoquer en doute, puisque toute la ville en eut connoissance ». Même solennité pendant le triduum du 20 au 23 mai 1737 en l'honneur des bienheureux Joseph de Léonisse et Séraphin de Monte-Grenario ; et le 8 février 1784 pour la béatification du P. Laurent de Brindes. Pendant un séjour de deux mois et demi que fit à Mayenne M^{gr} de Hercé, évêque de Dol, en l'année 1772, il donna la confirmation dans les cloîtres du couvent à soixante-et-onze paroisses.

La foudre, qui tomba le 29 juin 1766 sur la chambre du P. gardien, fut l'annonce anticipée de l'orage révolutionnaire. En 1790, les délégués de la municipalité ne trouvèrent dans cette demeure de la pauvreté que les ornements de la chapelle et les livres de la bibliothèque qui fussent dignes d'une mention à leur inventaire. Sur les sept religieux, un seul frère lai, François Manceau, de Cigné, demanda sa sécularisation. Le gardien, Gabriel Herbert-Dufougeray, en religion frère Bernard de Mayenne, écroué à Patience le 3 novembre 1792, après avoir exercé le ministère à Mayenne, puis transféré à Rambouillet, revint de cette dure captivité de seize mois aussi zélé, fut condamné au mois d'octobre 1798 à trois mois de prison, interné à Évron, où, « vu sa misère, il était nourri par le trésor public », rentra à Mayenne avec les premiers missionnaires et y mourut prêtre habitué en 1811. L'église, occupée au mois d'avril 1791 par le club des Jacobins, et le couvent, vendu nat^t le 13 novembre 1792, sont redevenus la propriété et l'asile des religieuses de la Visitation.

Parmi les religieux qui habitèrent le couvent, on remarque : le P. Esprit du Mans, prédicateur fort suivi, mort le 4 octobre 1658 en estime de sainteté, dont les séculiers demandaient des reliques. Il fut enterré du côté de la

chaire ; – le P. Émilien de Mayenne, dont le couvent du Mans admira les vertus ; – le P. Bernard de Mayenne, mort missionnaire en Guinée, où il se rendit en 1637 ; – le P. Jérôme de Mayenne, orateur renommé, qui se dévoua à l'œuvre du rachat des captifs ; – le P. Jean-Marie du Mans, « le supérieur le plus accompli et le capucin le plus parfait », † 25 janvier 1731 ; – le P. François-Xavier de la Flèche, nommé gardien en 1762, au grand contentement de la communauté et des habitants de Mayenne, qui connaissaient son aimable caractère, sa bonne volonté pour rendre service à tous. Réélu en 1771, il mourut le 26 mars 1773 et fut enterré dans la tombe auprès de la porte de la chapelle de la Sainte-Vierge, regretté de tous « pour ses vertus, ses talents, la douceur et l'égalité de son caractère, son gouvernement sage, prudent et aimable » ; – le P. Clément de Vannes, mort âgé de quarante-neuf ans le 15 avril 1773, « recommandable par sa piété, la douceur de ses mœurs et son zèle pour le salut des âmes ».

Bibl. des Capucins du Mans. Reg. journal du couvent de Mayenne. — *Hist. de Mayenne*, p. 128, 131, 163, 183. — *Bull. hist. de la M.*, t. II, p. 179. — *Le Coq, Const. civile, District de Mayenne*.

Le couvent de N.-D. du *Calvaire* fut fondé par René Pitard, sieur d'Orthe et de Beauchêne, lieutenant général de Mayenne, et Jeanne d'Héliand, sa femme, qui offrirent à cet effet aux habitants réunis en assemblée, le 24 juillet 1623, leur métairie de Saint-Antoine et une somme de 20.000 lt. Le contrat d'acceptation, signé le 12 juin 1624, au nom des religieuses, par Jean Gallet, directeur de la maison d'Angers, fut approuvé par l'évêque du Mans, et le 5 octobre suivant, le fameux P. Joseph, Capucin, qui n'avait pas été étranger à cette fondation, envoya d'Angers à Mayenne cinq professes de son choix : Marguerite de Tuffany, prieure, Catherine Cousin, Françoise de la Butte-Sara, Françoise des Moriers, Anne Poisson et une converse. Le 11, d'après les registres paroissiaux de Saint-Martin, tout le clergé de la ville conduisit solennellement les Calvairiennes de la maison Pitard « à l'hostel de défunt M. Gastin, sieur de la Provostière », aménagé pour leur servir momentanément de couvent, avec une petite chapelle improvisée. Les bâtiments du nouveau monastère, dont la première pierre avait été posée le 7 juin 1626, se continuèrent, malgré le mauvais vouloir du fondateur qui refusa de bailler les fonds promis parce que les religieuses ne voulaient pas admettre comme novice sa fille naturelle, et le 3 novembre 1629, le curé de N.-D. installa la communauté dans la partie achevée. Son existence, reconnue officiellement par lettres patentes du 13 octobre 1633, fut gravement compromise lorsqu'en 1638 les religieuses voulurent faire enclore une partie du cimetière qui leur avait été concédée, à la demande du fondateur, dans l'assemblée du 23 février 1625, ainsi qu'une petite rue devant donner un accès plus facile au monastère. Il fallut l'intervention des plus hautes autorités pour calmer l'effervescence de 1.200 à 1.500 personnes qui, massées dans le cimetière, protestaient qu'elles mourraient plutôt que de voir « désenterrer leurs parents ». La ville se chargea, moyennant quelques expropriations, de procurer un chemin plus commode et qui épargnait le cimetière. Après cette transaction, signée à Paris par la supérieure générale, le 24 juillet 1638, les Calvairiennes purent achever en paix leur monastère qui se remplit de nouvelles recrues attirées par l'éclat des vertus des premières fondatrices, Marguerite de Tuffany et Catherine Cousin, morte à Mayenne le 15 octobre 1659, en réputation de sainteté. Vingt-cinq ans après sa fondation, le couvent, auquel fut annexé un pensionnat de jeunes filles et de grandes personnes, comptait trente-sept religieuses et sept converses, quarante en 1700, dix-huit sœurs de chœur, une postulante, trois novices et six converses en 1730, dix-sept religieuses et cinq converses en 1790. Le jansénisme, introduit par le curé de N.-D. et une sœur du nom de Lévaré, venue de la maison de Rennes, fit du Calvaire de Mayenne un petit Port-Royal où il était de bon ton de passer plusieurs années sans communier. Pour arrêter le scandale, l'évêque du Mans publia (1738) une ordonnance qui défendait à tous les prêtres de son diocèse de confesser les religieuses et permettait seulement au curé de Saint-Martin et à ses vicaires de les assister à leur mort. Cette mesure énergique ne brisa pas leur obstination et il fallut en disperser quelques-unes en divers monastères. Ainsi épurées, les Calvairiennes reprirent leurs traditions de ferveur et de régularité qui ne firent que de s'affermir sous la sage direction du P. Zerelli (V. ce nom) et de Pierre Chaplet, leur aumônier.

La Révolution les trouva fidèles à leur devoir et à leurs vœux. Expulsées de leur monastère le 29 septembre 1792, elles se réfugièrent chez des personnes charitables de la ville et, sur leur refus de prêter le serment de liberté-égalité, furent incarcérées les 2 et 3 février 1794 dans l'hôtel de Hercé, place du Palais, où la guillotine fut installée le mois suivant. Quatre religieuses, terrifiées à la vue des exécutions, prêtèrent le serment demandé, les autres demeurèrent inébranlables et ne recouvrèrent la liberté qu'à la fin de cette même année. On dit même que la sentence de mort prononcée contre elles par la commission Clément aurait reçu son exécution sans l'opposition énergique du citoyen Lemaréchal, président du comité révolutionnaire de Mayenne.

Les bâtiments conventuels formaient l'enceinte d'une cour carrée, dont un des côtés était clos par la chapelle, seul édifice d'ailleurs qui eut quelque architecture, avec sa façade appareillée, ornée de bossages aux ouvertures et aux angles, et surtout sa décoration intérieure. Le retable du maître-autel, relié aux sculptures des deux grandes fenêtres et des portes latérales, se fait remarquer par le mouvement, la variété des ornements et la saillie de ses lignes. Le groupe de la *Compassion*, qui occupait la niche centrale à demi fermée de draperies, est ce qui existe de plus parfait comme sculpture du XVII^e s. dans les églises du diocèse. Biardeau (V. ce nom) y travaillait au mois d'octobre 1668. On ne devrait pas traiter, vraiment, comme des plâtres vulgaires les œuvres si rares aujourd'hui d'un artiste qui, de son temps, tint le premier rang dans les provinces de l'Ouest. J'ajoute ici que Biardeau avait avec Laval un lien que j'ignorais quand j'ai rédigé sa notice. Sa femme, dont le nom est défiguré de tant de façons dans les actes, se nommait Derantiat. Il l'avait épousée à Laval, où Gabriel D., probablement le père, était organiste à Avénières, 1612, 1622. — Une *Descente de Croix*, où René Pitard et sa femme avaient leur portrait, a été recueillie au monastère de la Visitation. *N.-D.-des-Miracles*, sauvée du pillage le 27 juin 1793, est vénérée maintenant en l'église de N.-D. L'église, rouverte en 1800 par M. Décolle, et le couvent, qui avait été vendu nat^l le 3 octobre 1794, ont été affectés depuis au collège (1823), puis au petit séminaire (1856).

Grosse-Dupéron, *Souvenirs du Vieux-Mayenne*. — Arch. nat., S. 7.486. — Arch. de la S., fds municip. 826. — Arch. de la M., Reg. des Bénédictines d'Ernée ; L. 489. — Tit. de la fab. de N.-D. de Mayenne. — Arch. de l'hôtel de ville de Mayenne.

La *Madeleine*, couvent de Bénédictines établi près d'une ancienne chapelle du cimetière paroissial de Saint-Martin, puis supprimé, eut ses biens en partie annexés à l'hôpital général (V. infra).

Communautés modernes

Communautés modernes.

La Visitation. — Le 15 septembre 1818, quatre religieuses du couvent d'Alençon — Françoise-Monique Martin, supérieure — prirent possession de l'ancien couvent des Capucins ; ouvrirent un pensionnat, fermé en 1830, et une école gratuite qui a fonctionné jusqu'en 1860. Le monastère a été reconstruit et la chapelle neuve consacrée en 1840 ; celle des Capucins n'a disparu qu'en 1880.

Les sœurs de la *Providence*, de la Flèche, vouées au soin des malades, appelées par M. Tison, archiprêtre de N.-D. en 1869, peuvent aujourd'hui recevoir une centaine de pensionnaires dans deux grands corps de bâtiments communiquant avec une jolie chapelle (architecte Leclerc) où repose le corps du fondateur, représenté à genoux sur son tombeau.

En 1869, M. Pellier, archiprêtre de Saint-Martin, installa dans l'ancien prieuré les religieuses de l'*Espérance*, qui vont soigner les malades à domicile.

La *chapelle* du Sacré-Cœur, que M. Pellier voulait faire élever comme but de procession dans le champ où furent exécutées les victimes de la commission révolutionnaire, a été définitivement construite près de la gare en 1890 ; élégant édifice en style du XIII^e s. (architecte M. Tessier), qui a l'avantage de perpétuer le culte inauguré dans l'église paroissiale au XVIII^e s., à une époque de contradiction.

Institutions municipales

Institutions municipales.

Hôtel de ville. — D'abord administrée par un procureur syndic assisté de plusieurs échevins, la ville se vit dotée par lettres patentes du mois de mars 1656, enregistrées le 29 juillet, d'une municipalité composée d'un maire, quatre échevins, un procureur syndic, un receveur, un greffier. Sa compétence s'étendait à ce qui concerne la défense, conservation et police de la ville, à la gestion des deniers communs. La présidence des assemblées appartenait au juge civil ou, à son défaut, au juge criminel, ou enfin au lieutenant. Le duc nommait seul le greffier et choisissait sur trois élus qui lui étaient présentés pour chaque charge celui qu'il agréait, le corps de ville se renouvelant tous les ans par moitié. René Le Bourdais, nommé le premier sur la présentation des habitants, 1656, fut, après deux ans de charge, remplacé par André-Pierre d'Andigné, juge civil, avec le titre de maire perpétuel. Il y avait avantage sans doute à ce que les assemblées fussent présidées par le maire et l'on réunit les deux fonctions sur la même tête. En 1662, Jean Viel de Torbéchet, aussi juge civil, achetait la charge de maire perpétuel et la gardait sans contestation jusqu'en 1692. Alors le roi créa en principe des municipalités électives dans les villes. François Lefebvre d'Argencé fut nommé maire, mais se démit en faveur de son prédécesseur qui, le 13 juin 1693, présenta à l'hôtel de ville les lettres du roi le nommant maire perpétuel et héréditaire. Les habitants firent de nouvelles tentatives pour user de leurs droits. Guy Billard, sieur de Lorie, est qualifié maire en 1694. L'assemblée du 5 octobre 1697 veut forcer le sieur de Torbéchet à démissionner et présente au duc pour le remplacer trois candidats : Jean Le Goué, lieutenant civil et criminel, Ambroise Lépineau, conseiller à la barre ducale, et René Pouyvet. Enfin, le 9 décembre 1699, le procureur assigne le maire perpétuel en reddition de comptes. La lutte continue. Au mois d'août 1722, le roi crée de nouveaux offices municipaux et le 5 novembre 1723 accorde une augmentation d'octroi pour les payer. Mais en 1733 personne ne veut acheter les offices municipaux par crainte des changements et le duc en profite pour rentrer dans tous ses privilèges. En 1747, tous les offices sont réunis aux corps de ville moyennant une taxe de 4 deniers sur le vin, 3 deniers sur le cidre, 15 deniers sur l'eau-de-vie, par pinte. En dix-sept ans, cet impôt avait produit à Mayenne 120.384 Ht , et cependant les habitants n'avaient jamais pu disposer « d'aucune place de l'hôtel de ville. Les régisseurs des seigneurs, lit-on dans un mémoire, ont toujours écarté des assemblées les principaux et les plus notables habitants auxquels ils substituoient seize des moins distingués et des moins capables, qui ne se trouvoient à ces assemblées que pour se soustraire aux 10 Ht d'amende qu'ils auroient infailliblement payées s'ils avoient négligé de se rendre aux ordres de ceux qui ne pouvoient se passer d'eux pour exercer sur la ville une autorité arbitraire. Les titulaires des offices n'ont pas été assez longtemps en charge pour ramener l'ordre ». Enfin l'édit du mois d'août 1764 rend aux villes le droit d'élire leurs officiers municipaux. Il s'en suit : élection de M. Treton de Vaujuas (18 décembre), qui refuse ; protestation de la duchesse ; ce nonobstant, nouvelle élection de Pierre Lemoine de la Guétrie, qui accepte (25 janvier 1765), sur avis de l'intendant de Tours ; réintégration de l'ancienne administration municipale et seigneuriale en vertu d'une lettre du contrôleur général qui annonce qu'il sera statué sur les prétentions de la duchesse (11 février) ; nouvel édit du mois de mai 1765 réglant celui du mois d'août 1764 et donnant gain de cause à la duchesse, car trois candidats lui sont présentés suivant l'ancienne forme et elle choisit pour maire Julien Delalande, installé le 8 juillet, « sans préjudice aux droits de la commune et du général des habitants », inscrit-on au procès-verbal ; août 1765, suppression du procureur syndic remplacé par un receveur syndic pour chaque paroisse ; mémoire des habitants contre les prétentions de

la duchesse qui voulait reprendre les droits des lettres de 1656 (1766).

Le 3 juin 1768, le maire, Nicolas Martin, est encore nommé par le roi sur la présentation de la duchesse, mais le 24 juillet 1769 le roi ordonne aux habitants de se réunir pour lui présenter trois candidats, et comme aucun n'offrait les qualités voulues, une lettre du ministre demande la nomination « de trois sujets qui, par leur état autant que par leurs lumières, seront jugés les plus capables de bien remplir la mairie ». Six membres des plus influents émettent le vœu que leurs billets signés soient envoyés sous enveloppe au ministre. Les sieurs Boulevraye, Lair-Delamotte, Liger, prêtre, sortis de ce scrutin, sont encore écartés, et le roi nomme d'autorité d'abord le maire, puis le 2 mars 1770 quatre échevins et six conseillers, parce que « depuis la publication de ses édits, la plupart des élections ne s'étoient faites que par brigues et cabales ». Il nomme encore par brevet, le 30 juillet 1778, maire et officiers en vertu de son édit de novembre 1771, parce que la ville n'avait pas payé la finance de ces offices. La Révolution trouva la ville dans ces conditions.

Les octrois produisaient 4.400 lt en 1689.

Maires: René *Le Bourdais*, maire électif, 1656-1658. — André-Pierre d'*Andigné*, maire perpétuel, 1658, 1662. — Jean *Viel de Torbéchet*, 1662, 1699. — Jean *Le Goué*, 1707. — N. *Moret*, 1716. — François-Pierre *Pouyvet de la Belinière*, 1717, continué pour deux ans « si Monseigneur le veut », 1719. — René de *Bazogers*, 1723. — Pierre *Bouessay*, sieur de la Morinière, 1728. — Michel *Barbeu de la Couperie*, 1733, 1738. — François-Robert *Tanquerel*, janvier 1738-1748. — Jacques-François *Le Frère de Maisons*, 27 septembre 1748-1750. — Nicolas *Martin du Hautmont*, 28 septembre 1750-1752. — François-René *Le Plat*, 30 septembre 1752-1756. — Augustin *Hochet de la Terrerie*, 18 octobre 1756-1762. — Guy-Paul *Bouessay*, 4 octobre 1762-1764. — Pierre *Lemoine de la Guétrie*, 25 janvier 1765. — Julien *Delalande*, 8 juillet 1765, † 1768. — Nicolas *Martin*, 3 juin 1768-24 juillet 1769. — François-René *Le Plat*, 1769-1778. — Julien-Jean-François *Lefebvre de Champorin*, 30 juillet 1778-1790. — Joseph-François *Dupont-Grandjardin*, 3 février 1790, continué après l'élection de Cheminant l'aîné et de Vital Desblais qui refusèrent, démissionnaire et député à l'Assemblée législative, novembre 1791. — François-René *Gournay*, au refus de Morice-Larue, 14 novembre 1791, quitte Mayenne où l'administration était impossible en mai 1792, et démissionne le 16 mai 1793. — *Leudière*, 1793. — *Quinton*, an IV. — *Cheminant*, 17 germinal an VIII, 1803. — Le chevalier Louis de *Hercé*, 7 mai 1816-1830. — Louis-Didier *Lecourt*, 1830-1837. — Pierre-Marie-Joseph *Nouël-Delatouche*, 1837-1848. — *Beauchêne*, 1848. — Docteur *Gandais*, au refus de N. Piquet, 1848. — Clément *Ponthault*, 1850. — *Nouël-Delatouche*, 1852-1870. — Henri *Gandais*, 1870-1873. — Joseph-Augustin *Boullier de Branche*, 1874-1876. — Henri *Gandais*, 1877. — Joseph-Augustin *Boullier de Branche*, 1877. — Henri *Gandais*, 1877-1887. — Lucien *Chaulin-Servinière*, 1887, † 1898. — Paul *Lintier*, 1898.

Arch. mun. de Mayenne. — Arch. nat., K. 1.239 ; F/1b, II, Mayenne, 12 ; F/1c. III, Mayenne, 5 ; G/7. 527, 530 ; G/9. 644 ; Q/1. 699. — Alm. Bernard, mss. — *Hist. de Mayenne*, p. 156.

Instruction

Instruction.

Collège. — On ignore quelles étaient anciennement les ressources de la ville pour l'instruction. Geneviève Tronchay, fille de Jean T., juge enquêteur à Mayenne, et veuve de Pierre Lemée, fonda le collège, dit Guyard de la Fosse, en 1560, époque où en effet la fabrique de N.-D. fait des frais pour réparer « la maison des écoles ». Elle gage aussi un prêtre-étranger « pour régenter ». Cet établissement auquel on fit encore des travaux considérables en 1568 et qui ne prit définitivement le titre de collège qu'en 1590, était contigu au cimetière et

attendant « à la clouaison » de la ville. Les revenus augmentèrent peu à peu ; la confrérie du S. Sacrement et la fabrique de N.-D. y contribuaient. On compte six régents de 1591 à 1595 et l'un d'eux était venu de Paris. Le 16 septembre 1595, Claude d'Angennes, évêque du Mans, fut harangué par « les enfants de la ville, tous escoliers, ... tant en latin, grec que français ».

Désigné par l'assemblée de ville, le principal devait être agréé par l'évêque et par le seigneur de Mayenne. Armand-Charles de la Porte, duc de Mazarin, attribua au collège en 1667 une rente de 425 lt sur les fours banaux, à condition qu'il y eût quatre régents et qu'on enseignât la rhétorique.

En 1697, le collège, par suite surtout des dissensions religieuses, périclitait. On l'offrit aux Oratoriens du Mans qui refusèrent. Enfin, et toujours sous l'influence janséniste, l'assemblée de ville élut comme principal Michel Davoine, originaire de Mayenne, professeur de philosophie en Lorraine, qui, approuvé par « Nosseigneurs évêque et duc », eut une indemnité de déplacement de 1.000 lt , fit élever la rétribution scolaire de 5 à 10 sols par mois afin d'avoir des régents plus capables et obtint la construction de deux nouvelles classes et de deux chambres au-dessus sur une parcelle de terrain prise dans le cimetière. Il y avait quatre régents, le nombre des externes ou étrangers logeant dans la ville augmentait considérablement, et l'on comptait une vingtaine seulement de pensionnaires. Le principal avait droit au casuel de N.-D. sans être tenu à l'assistance ; le collège était sous la haute surveillance du curé.

Michel Davoine finit par se créer des difficultés avec l'administration. Par ailleurs, l'évêque défendit provisoirement l'enseignement de la rhétorique et de la philosophie (1712), et par suite le duc de Mayenne menaça de retirer les 425 lt de rente qu'il faisait au collège (1713). Tout s'arrangea enfin. Le roi donna en 1719 des lettres patentes. Pierre Lelouable, prêtre, fonda la chaire de philosophie, dont Urbain-Michel Davoine soutint la première thèse en 1727 ; il y eut enfin, pour la plus grande gloire du collège et la joie des habitants, des séances littéraires. « Le collège est bon et les enfants ne sont pas trop mal pour une pension de 130 lt », écrit alors un contemporain à qui l'on demandait conseil.

En vertu de plusieurs délibérations (19 octobre 1720, 26 mars 1760), l'hôtel de ville avait seul l'administration temporelle, faisant les recettes et rétribuant principal et régents. Le 26 juin 1787, il demanda au roi des lettres patentes et l'attribution au collège d'un droit d'un sol par pinte d'eau-de-vie, ce qui devait procurer un revenu de 1.920 lt , puis sur le rejet sans doute de cette pétition, promet une somme totale de 3.400 lt .

La Révolution vida les classes et la caisse du collège, supprimant d'abord la chaire de philosophie (11 octobre 1791), réduisant à trois le nombre des régents (28 décembre 1791), puis n'en gardant qu'un seul pour enseigner la lecture et l'écriture à quarante élèves. L'enquête du 29 ventôse an IX déclare qu'avant la Révolution, le personnel comprenait un principal, un préfet, six régents et quatre cent cinquante élèves. Un arrêt du 2 ventôse an XI (21 février 1803) releva le collège sous le titre d'école secondaire, avec 6.000 fr. alloués par le conseil municipal pour la réparation des bâtiments, qui avaient servi de caserne ; un principal, présenté par un bureau d'administration au préfet, et six professeurs. Les débuts furent plus que modestes. En 1823, la ville acheta le couvent des Calvairiennes, vendit l'ancien local (1825), et le collège compta jusqu'à quatre-vingts élèves.

Une école primaire supérieure lui fut annexée en 1848. Puis après quelques années de faveur, la désertion devint presque complète et par bonheur la ville put céder, par acte du 25 mars 1856, l'établissement désert à l'administration diocésaine qui en fit son *petit séminaire*. Cent cinquante élèves entrèrent le 2 octobre 1857 dans des bâtiments successivement agrandis et complétés en 1869 par la construction d'une élégante chapelle, due à l'initiative de M. l'abbé Gendry. De nouvelles acquisitions ont fait annexer au petit séminaire un vaste et utile enclos.

Principaux : Sébastien *Fouques*, 1560. — Michel *Bizeul*, 1567. — Claude *Villette*, 1602. — Robert *Girard* (V. ce nom), 1609. — *Garnier*, 1643. — Pierre *Montambault*, 1658, 1666, † 1674. — Louis *Enjubault* (V. ce nom), 1667, † 1697. — Michel *Davoine* (V. ce nom), 1699, 1715. — Jean-François *Chabrun*, 1737, 1760. — René *Hay*, 1764, démissionnaire pour cause d'infirmités, 4 juin 1773. — Philippe-René *Guyard*, 1773, démissionnaire d'une charge, « dont le fardeau n'étoit pas au-dessus de son zèle », mais qu'il ne pouvait plus soutenir dans son état de santé, et par suite du dérangement que le prix exorbitant des vivres occasionnait dans sa petite fortune, 31 juillet 1775. Jean Moyné de la Grangerie accepta, puis se désista aussitôt, probablement par défaut de l'agrément de l'évêque ou de la duchesse. — Jacques *Goullard*, « excellent prêtre », disent ses supérieurs, 1775, 1778 ; devint curé de Souvigné. — Jean-Louis *Drillet*, eudiste, professeur de théologie au séminaire de Domfront, 10 juillet 1787, † le 19 décembre 1790. — Pierre *Cruchet* (V. ce nom). — Jean-Baptiste *Christophe*, curé d'Hambers, an XII, † 1806. — *Beucher du Bourgneuf*, 1806-1807. — René-Jean *Raimbault*, curé de Saint-Denis-de-Gastines, 1807-1820, † 1^{er} avril 1827. — *Fairolle*, prêtre, 1820. — *Dupré*, prêtre, trouva le collège en sensible décadence, 1830, eut de nombreux démêlés avec l'administration (1832), pour le départ de six des grands élèves à l'occasion du soulèvement royaliste et avec le clergé paroissial.

Écoles de charité. — Les « enfants d'escolle » sont cités en 1542 dans les titres de la fabrique de N.-D., qui leur accorde des gratifications. Le 17 novembre 1573, François Lefauchaux, curé de Melleray et de Saint-Martin de Mayenne, fonde dans cette dernière paroisse « de petites escolles tant pour les fils que filles ». Enfin, en attribuant une rente de 425 lt au collège, le duc de Mazarin voulait qu'un régent y apprit à lire « à tous les enfants au-dessus de sept ans et aux pauvres gratuitement ». Sur sa demande, l'assemblée de ville du 17 juin 1687 fit faire « des roosles des enfants de la ville et faubourgs aagés de 7 à 15 ans, afin de leur faire recevoir l'instruction », à ses frais pour les pauvres, tant filles que garçons. Les orphelins étaient instruits à l'hôpital, surtout depuis que les sœurs Tulardines en eurent la direction.

Pour l'instruction des filles spécialement, tant de N.-D. que de Saint-Martin, un établissement, auquel Marie Le Cousturier contribua pour 3.000 lt , fut fondé en 1699, avec règlement donné par l'évêque du Mans, et dirigé par des maîtresses qui, choisies par le curé de N.-D., apprenaient aux pauvres filles « à lire, écrire, jeter ; la piété et la civilité ». Six maîtresses furent exemptées de toute imposition tant qu'elles ne possédèrent pas 700 lt de rente. Quatre sœurs de la Chapelle-au-Riboul établies dans la rue de Baudais, près de la place des Halles, remplirent ces fonctions et prirent soin des malades depuis 1730. La maison reconstruite en 1737 « est assez belle », écrit Davelu en 1780. Suivant leur règlement, en vertu de la déclaration du roi du 13 décembre 1698, des décisions du corps de ville du 28 juillet 1733, du 10 mars 1734 et d'une nouvelle ordonnance de Louis XV, les Bénédictines de la Madeleine tenaient « école gratuite pour l'instruction de la jeunesse, vacant assiduellement et sans relâche à enseigner aux filles les devoirs de la religion et de leur état, même le travail convenable à leur sexe ».

A Mayenne comme ailleurs, bon nombre de maîtres particuliers, surtout des maîtres écrivains, enseignaient chez eux et avaient même des pensionnaires. Au mois de juillet 1793, il n'y avait plus que deux maîtres d'école, Palais et Chabrun, qui arrivaient difficilement à faire mandater leurs traitements de 300 fr. On mentionne comme institutrices les citoyennes Desmarres, Testard, Chevrie et Blattier. — En 1818, ouverture d'une école gratuite d'enseignement mutuel, et école gratuite pour les filles, tenue par les sœurs de la Visitation.

Établissements modernes. — La ville, avec le concours de l'État (30.000 fr.), fit bâtir en 1847 deux écoles pour les garçons, tenues par les frères de la Doctrine chrétienne et laïcisées, à Saint-Martin en 1879, à N.-D. quelques années plus tôt, et deux écoles pour les filles avec salles d'asile créées en 1860 et tenues par les sœurs d'Évron. Les principaux établissements libres sont : le pensionnat de Saint-Joseph, dirigé par les frères de Saint-Gabriel,

depuis 1878 ; – le pensionnat de N.-D. des sœurs d'Évron, repris en 1805 ; – le pensionnat de Saint-Louis-de-Gonzague, fondé à Saint-Martin par M^{lle} Marie Coquereau et qui prit un grand développement sous la direction de M^{lle} Stéphanie Louis.

Tit. de la fab. de N.-D. – Arch. mun. – Arch. nat., Q/3. 78 ; G/9. 644. – *Hist. de Mayenne*, p. 118, 119, 146, 179. – Arch. de la M., L. 237, 269. – Arch. de la S., fds. mun., Mayenne. – Grandet, *Hist. du Sém. d'Angers*, t. I, p. 153 ; t. II, p. 58. – *Affiches de Laval*, 1825. – Cab. Esnault.

Établissements charitables

Établissements charitables.

L'hôpital, dénommé : *Domus Spiritus Sancti de Ponte Meduanæ* (1224) ; *Domus Dei de Meduana supra Pontem* (XV^e s.) ; *Hôtel-Dieu de Mayenne-sur-le-Pont* (1648) ; l'*Aumônerie de l'Hôtel-Dieu* (1669), fut fondé au XI^e s., ainsi que la chapelle, sous le vocable du Saint-Esprit, sur la rive gauche de la rivière, en aval du pont, ce qui n'empêcha pas dans la suite de le détacher, pour le spirituel, de la paroisse de Saint-Martin et de l'unir à celle de N.-D. Cette aumônerie avait été dotée dès l'origine par les seigneurs de Mayenne des coutumes de la foire de Saint-Clément et jouissait d'un fief et d'un hébergement dans la vallée en face du château. Comme à Laval et à Château-Gontier, elle était desservie par une association libre de frères hospitaliers, revêtus de l'habit religieux, sous la direction d'un supérieur qualifié procureur et maître de la maison du Saint-Esprit du Pont-de-Mayenne. De là peut-être l'erreur des religieux hospitaliers du Saint-Esprit d'Auray qui élevèrent des prétentions sur l'aumônerie de Mayenne et voulurent même y nommer un titulaire en 1717. Aux frères hospitaliers succéda dans l'administration de l'hospice un aumônier présenté par les bourgeois et nommé par le seigneur, à condition de fournir un cautionnement de 200 lt. Jean Guérin, qui remplissait cette fonction vers 1400, fut chassé honteusement de Mayenne pour avoir pris le parti du duc d'Orléans contre Charles VI. Deux administrateurs furent adjoints à l'aumônier (1559), et remplacés par les officiers de l'hôtel de ville lors de sa création.

Le soin des malades et la direction intérieure de la maison, d'abord confiés à des dames gouvernantes qui prenaient le titre de servantes des pauvres et leur consacraient le plus souvent leur fortune, furent remis en 1772 aux mains des sœurs de la Chapelle-au-Riboul.

Aumôniers et administrateurs : Frère *Hilbert*, 1224. – Jean *Guérin*, 1400. – Jean *Bourdon*, † 1412. – Guillaume *Bourdon*, maître ès arts, 1412, curé de N.-D., 1426. – Jean *Prioulet*, 1451, soutient un procès contre le prieur de Fontaine-Géhard, qui réclamait la coutume de la foire de Saint-Clément, 1453. – Jean *Martinay*, 1498. – Guillaume *Regnard*, 1508. – Léonard *Chaucheys*, curé de Moulay, 1516. – Michel *Martinaye*, † 1557. – Guillaume *Laleton*, 1557, † 1559. – Richard *Jolys*, doyen et vicaire de Mayenne, 1559. – Macé *Delétang*, 1572, quoique pourvu de la cure de Saint-Martin, 1584, était encore administrateur en 1594. – Louis *Lirochon*, 1609. – Jean *Le Gras*, 1639, † 1650. – René *Desnos*, 1650, † 1662. – Mathias *Nivert*, 20 mai 1662. – Jacques *Chabrun*, † 1683. – Pierre de *Lespine*, 7 mai 1683, démissionnaire, 1684. – Pierre *Jolys*, 20 septembre 1684, est encore en fonctions, 1712. – Pierre *Collin* se démet, 1732. – Jean *Germain*, 23 octobre 1732. – François *Riou*, de Mayenne, 1778, prête, le 20 février 1791, un serment catholique ; est interné à Patience le 25 mai 1793 et transféré, le 22 octobre suivant, à Rambouillet, où il meurt le 4 janvier 1795.

L'hôpital s'accrut aux XVI^e et XVII^e s., grâce à la générosité des habitants, parmi lesquels il convient de signaler M^{lle} Godde de la Faburais, pour une somme de 2.000 lt (1694), et surtout Marie Rouzière, veuve Gougeon, et ses deux filles, Marie et Michelle. En consacrant leurs personnes et tous leurs biens à la fondation d'une Providence

pour les orphelins, par acte passé le 16 août 1696, elles avaient stipulé qu'en cas d'insuccès, la dotation composée d'une rente de 170 Lt , des lieux de l'Hermitage, de Mégerault et de la Chauvière en Aron, reviendrait à l'Hôtel-Dieu. Comme on ne voit plus de trace de l'établissement projeté après le décret d'approbation en date du 18 septembre 1697, il est à présumer que l'hôpital bénéficia de ces revenus et les employa à créer un atelier d'apprentissage dont on trouve mention pour la première fois dans une délibération de l'hôtel de ville. En demandant de nouvelles lettres patentes qui furent octroyées au mois d'août 1700, les administrateurs font valoir que l'hospice jouit d'un revenu de 2.131 Lt et entretient cinquante-deux lits. Ce nombre est réduit à trente-deux ou trente-quatre en 1730, par suite des pertes occasionnées par la banqueroute de Law. En 1787, M. l'abbé Thoumin des Vauxpontois fit meubler une nouvelle salle et s'engagea à payer 10 sols pour chaque journée de malades qu'il présenterait. La Révolution trouva l'Hôtel-Dieu doté d'un revenu d'environ 14.000 Lt qu'elle dilapida en grande partie. Les lavanderies de Bel-Air, de la Vieille et de la Nouvelle-Courbe, qui constituaient ses principales ressources, furent vendues nat^t, le 18 frimaire an III (8 décembre 1794), pour 213.500 Lt .

La chapelle du Saint-Esprit, fondée (1650) d'une messe matinale par Jean Le Cornu, prêtre, demeurant à Mayenne, fut enrichie (1673) de plusieurs indulgences apportées de Rome par Jean Forêt qui avait été soigné à l'hôpital pendant six mois. Devenue trop petite pour le personnel, elle fut rebâtie sur l'emplacement de l'ancienne et probablement sur le même plan, mais notablement agrandie, et bénite le 13 juillet 1712. Elle avait, disent les administrateurs qui en firent la visite le 9 juin, 43 pieds de long sur 33 de large et 22 de haut. La nef, éclairée par trois fenêtres de 16 pieds de hauteur, était séparée par une balustrade du chœur et de l'autel surmonté d'une niche de 15 pieds sur 10 où était placé le tabernacle, le tout d'une fort belle menuiserie ainsi que le lambris de la voûte. Sur le pignon du bas s'élevait le clocher, où on suspendit la vieille cloche. Les deux côtés étaient flanqués de deux vastes bâtiments comprenant au rez-de-chaussée deux salles longues de 20 m. pour les hommes et au-dessus des chambres pour les femmes. Un corps de logis séparé formait le logement des sœurs et des domestiques. La chapelle du Saint-Esprit fut une des premières églises de Mayenne ouverte au culte à la pacification. Dès le mois d'avril 1800, la messe y était célébrée publiquement devant une assistance si nombreuse qu'elle remplissait la rue et le carrefour adjacents. Les sœurs de la Chapelle-au-Riboul qui, pendant la Révolution, partagèrent le sort des Calvairiennes, avaient repris leurs fonctions en 1802. Elles sont aujourd'hui au nombre de vingt et une. L'antique hôtel-Dieu du Saint-Esprit fut transféré en 1850 sur le terrain de la Roche-Gandon appartenant à l'administration des hospices. Le devis, dressé par M. Moll (1845), était de 97.968 fr. et les dépenses totales s'élevèrent à 104.445 fr. C'est une vaste construction à deux étages de 80 mètres de long avec avant-corps sur les deux façades, pouvant contenir cinquante-huit lits. L'hospice de la Madeleine occupe un corps de bâtiment séparé en forme de double T, et l'hôpital militaire, créé en 1885, un autre corps parallèle en tout semblable. Une vieille maison, datée sur la porte de 1647, forme le cabinet de l'économiste, où sont gardées les archives anciennes et modernes. La maison de l'aumônier, séparée de l'établissement, construite en 1848 sur le plan de M. Maupetit, architecte, vient d'être réédifiée ainsi qu'un pavillon pour le médecin-adjoint : la chapelle fut élevée aux frais de M. Emmanuel Hardy, aumônier de 1863 à 1883. Dans le petit clocher qui la surmonte sont suspendues l'ancienne cloche de la Madeleine et une autre fondue à Villedieu, par M. Havard, en 1850.

Arch. nat., S. 6.168, 7.485 ; X/1a. 197. — Arch. de l'hôpital et de la municipalité de Mayenne. — Reg. par. de N.-D. et de Saint-Martin. — Mémoires de M. Duchemin du Tertre. — Collection de l'abbé Esnault. — Arch. de la M., regist. du Directoire.

Hôpital général, dit de la *Madeleine*. — La Madeleine était, au XIII^e s., un cimetière avec chapelle desservie par plusieurs prêtres que Geoffroy, prieur de Mayenne, se réserva le droit de remplacer par un de ses moines, s'il le jugeait à propos. La porte devait en être journallement ouverte afin de permettre aux habitants d'y venir faire

leurs prières et déposer leurs offrandes qui dans la suite, furent attribuées au curé de Saint-Martin. Détruite par l'ouragan du 3 juillet 1611, cette chapelle avait été remise en état, lorsqu'elle fut cédée, avec une partie du cimetière, aux Bénédictines de l'Assomption, installées le 16 septembre 1652 dans une maison fondée sur les Buttes, près du château, par René du Bellay, comte de la Feuillée, désireux de rapprocher de lui ses deux sœurs, Anne-Guyonne du B., professe de l'abbaye de Beaumont-lès-Tours, et Charlotte, religieuse du couvent des Bénédictines d'Ernée. Le nouveau monastère « en forme d'hospice », décrété le 30 juillet 1652, était doté par le fondateur de 300 lt de rente pendant la vie de ses deux sœurs, et à perpétuité des revenus du collège du Pâtis, en la Bigottière, à charge de nourrir cinq petites filles pauvres des paroisses d'Alexain, Andouillé, la Bigottière, Sacé et Saint-Germain-le-Guillaume. Trop à l'étroit dans leur maison des Buttes, les Bénédictines obtinrent du cardinal Mazarin, le 9 janvier 1659, la permission de venir s'établir à la Madeleine. Un an après, le couvent était achevé, grâce aux libéralités du cardinal, du seigneur de la Feuillée et de sa sœur, Éléonore du Bellay, dame de Malnoë, qui fit bâtir à ses frais la chapelle Saint-Joseph, et le 19 mars 1660, M. Le Peltier, archidiacre du Mans, y installa les six religieuses des Buttes chargées spécialement d'instruire les enfants pauvres du faubourg, de recevoir les veuves et les filles âgées. Le temporel de la petite communauté s'accrut en 1665 de la ferme de la Ménardière, d'où l'on avait extrait la pierre pour bâtir le couvent, apportée en dot par Françoise Rivière, et du pré de la Madeleine avec le Grand-Champ, acheté, 1698, du curé de Saint-Martin, pour 4.000 lt et affermé « sept-vingts livres ». C'était le plus clair des revenus des religieuses dont le nombre moyen de neuf après leur fondation était tombé à six et deux converses en 1732. Les charges étaient alors de 2.000 lt et les ressources de 583 lt , plus 100 lt de subvention accordées par l'État. Pour abréger leur agonie, le roi fit défense aux religieuses de recevoir des novices, 1733, et leur suppression, décrétée en 1743, fut consommée en 1762 par la mort de la dernière d'entre elles.

Les habitants ne pouvant obtenir du roi « le rétablissement d'une maison aussi utile et nécessaire pour l'éducation de la jeunesse », lui demandèrent, le 24 avril 1766, d'en affecter les biens, désormais sans destination, à la création d'un hôpital général, déjà projeté en 1667 par Armand-Charles de la Porte-Mazarin, et même autorisé, 1719, par lettres patentes du roi, restées sans exécution faute de ressources. Ils adressèrent la même demande à l'évêque du Mans, 1771, et à la duchesse de Mazarin, qui leur fit cession (1773) en faveur du nouvel hôpital du monastère de la Madeleine et du pré de la *Triballe*. Restait la ferme de la Ménardière, aussi vivement réclamée par les officiers de ville, mais qui fut réunie par M^{gr} de Grimaldi au monastère des Maillets, du Mans, le 1^{er} octobre 1775. M^{gr} de Gonssans signa, le 30 avril 1779, le décret d'union de la Madeleine à l'hôpital général, approuvé par lettres patentes du mois de septembre 1780. Le 11 juillet 1781, la prise de possession du couvent se fit par un service solennel, et quelques jours après « 20 pauvres les plus indigents » y recevaient un asile. La dotation primitive se composait des maisons et jardins du Pressoir, légués, 1719, par François Riqueur du Basmont et dont les revenus étaient affectés à l'Hôtel-Dieu ; du temporel de la léproserie de Saint-Jacques dont l'hôpital se désistait, du pré de la Madeleine, affermé 300 lt , et de diverses rentes fondées par MM. Guyard, marchand de vin, Morin de la Pitardière, prêtre, et les D^{lles} Duval et Gasté du Parc, de Commer. On se proposait en outre de revendiquer le legs de 200.000 lt , fait aux hôpitaux de Mayenne (1741) par Ambroise Gestière de la Valette et d'affecter au nouvel établissement les aumônes distribuées par l'abbaye de Fontaine-Daniel et le prieuré de Fontaine-Géhard. Mais ce dernier projet échoua devant les protestations des paroisses intéressées. Le règlement, en vingt-sept articles, donné par le roi, portait que nul ne pouvait être admis à l'hôpital général s'il n'habitait Mayenne depuis deux ans. L'administration spirituelle était confiée à deux prêtres présentés par le bureau à l'évêque, qui devait désigner l'un d'eux pour recevoir les testaments des pauvres. Le bureau comprenait, outre les administrateurs perpétuels : juge civil, juge criminel, maire, curés de la ville, cinq membres électifs, un greffier et un receveur charitable. Il pouvait établir dans la maison telles manufactures de tissage qu'il voudrait, et ceux qui avaient travaillé pendant six ans dans les ateliers avaient droit de maîtrise.

L'enclos des Bénédictines, compris entre la route du Mans et le chemin de Belgeard, se composait alors des bâtiments claustraux environnant une vaste cour centrale. Du côté de la ville s'étendait le cimetière auquel la chapelle était adjacente. Dans la suite, avec le legs Gestière réduit à 35.000 fr , on construisit une immense maison pouvant loger cent cinquante vieillards ou enfants et on y installa des manufactures de toiles, de flanelle et d'étoffe.

Cet établissement rendit à la ville les plus grands services, comme se plaît à le proclamer la municipalité en 1792, tout en constatant un déficit de 3.243 fr pour les six derniers mois. La Révolution respecta cet asile des vieillards et des orphelins, et on se contenta de demander aux religieuses le serment de liberté-égalité. La chapelle, qui servait à loger les prisonniers de guerre et les galériens de passage, fut rendue au culte à la paix et convertie momentanément (1832) en hôpital pour recevoir les malades pauvres atteints du choléra. L'année suivante, le maire s'en empara *manu militari* et en fit une caserne, mais un jugement en dernier ressort remit (1834) la commission des hospices en possession de ses droits et condamna la ville aux dépens. L'hôpital de la Madeleine, augmenté (1844) aux frais de l'aumônier d'un atelier de couture et de repassage, menaçait ruine (1858) et dut être évacué. Le personnel, composé alors de cent dix vieillards et enfants, fut réuni à l'Hôtel-Dieu où il occupe aujourd'hui des bâtiments distincts et compte cent vingt vieillards et orphelins. La dernière supérieure fut sœur Brault et le dernier aumônier M. l'abbé Deschamps.

Arch. de la M., H. 68 ; L. 108. — Arch. de l'hôpital et de la municip. de Mayenne. — Arch. nat., Q/1. 700 ; S. 7.486 ; G/9. 644. — *Bull. hist. de la M.*, t. I, p. 66.

La Roche-Gandon, asile départemental d'aliénés. Les vallées au sommet desquelles il est situé étaient limitées au XV^e s. par le chemin de Mayenne à Lassay et par « les terres de Ferrechal ». Jean Buron et Jean Roussel, maîtres-maçons, s'engagent, le 4 août 1449, vis-à-vis des officiers militaires de la ville, à « tirer de la pierre pour la fortification du chastel dud. lieu de Maïenne, tant à la perrière de la Cosnarde qu'à la perrière de la Roche-Gandon ». Symon Poustel en était propriétaire, 1468, et Jean Gravier, sieur du Bas-Estre, fonda par son testament du 13 janvier 1615, sur la moitié de son lieu de la R.-G., une chapellenie d'une messe par semaine à l'autel Saint-Julien de l'église de N.-D. dont il présenta pour premier titulaire Mathurin Gravier, son neveu. Le fondateur donnait par le même acte 21 fr pour l'entretien de la lampe en l'église de Saint-Martin. Le petit logis qui y fut construit dans la suite était habité, en 1781, par Marie-René Leudière, directeur des messageries de la ville de Rennes. Tel est en quelques mots, l'historique de ce lieu où s'est élevé l'établissement numériquement le plus important de la Mayenne. Avant la Révolution, les aliénés du Bas-Maine étaient envoyés soit à l'hôpital Saint-Jean de Rennes, soit à celui de Bicêtre à Alençon. Au commencement du XIX^e s., ces deux établissements devinrent départementaux et la Mayenne se trouva dépourvue d'asile pour recevoir les aliénés. On les entassa en 1806 dans un vaste hangar aménagé dans l'ancienne abbaye d'Évron, mais les ressources manquèrent bientôt et on dispersa ces malheureux dans les hôpitaux et les prisons du département. Les administrateurs des hospices de Mayenne eurent, les premiers, l'heureuse idée d'améliorer leur sort et proposèrent (1821) au département de lui céder « la plaine de la Roche-Gandon, » dont ils s'étaient rendus propriétaires, à l'effet d'y élever un asile exclusivement destiné aux aliénés. Ils faisaient valoir avec raison que ce terrain était « situé sur une élévation, donnant d'un côté sur la grande route, de l'autre, voisin de la rivière, traversé par des canaux qui fournissaient l'eau à volonté, et à une distance raisonnable de toute habitation ». Devant le mauvais vouloir de l'administration départementale, eux-mêmes prirent l'initiative de cette entreprise et chargèrent M. Delarue, architecte à Alençon, de dresser le plan d'un établissement provisoire, où quarante-trois aliénés furent recueillis en 1829 pendant que cinquante-deux autres languissaient dans les prisons de Laval, de Château-Gontier et de Mayenne. Cet asile improvisé fut cédé, à titre gratuit, le 3 février 1831, au département qui s'engagea à concourir pour les trois quarts aux frais de nouvelles constructions. L'administration des hospices

devait payer l'autre quart, meubler le nouvel établissement et pourvoir à l'entretien du personnel, à charge pour le département de lui verser tous les ans 300 fr. pour chaque aliéné. Les plans furent dressés par M. Godefroy, architecte du département. Cet état de choses dura jusqu'au 22 mars 1854, époque à laquelle le département acheta la propriété de la R.-G. pour 175.000 fr. L'asile, au moment de l'entrée en jouissance (1^{er} janvier 1856), comptait un directeur-médecin, un aumônier, un receveur-économe, neuf religieuses d'Évron et cent quatre-vingt-treize malades. Depuis, de nouveaux quartiers ont été construits pour les différentes catégories de malades, une nouvelle chapelle élevée sur les plans de M. Hawke (1876), un pensionnat créé (1881) et la ferme de la Baudrairie, contiguë à l'établissement, d'abord prise à ferme, acquise (1887) de M. Leveillé, pour 150.000 fr. Sur le terrain nouvellement acheté, on transféra, en 1890, la maternité installée à Saint-Louis de Laval. Aujourd'hui, l'asile de la R.-G. est un établissement de premier ordre où six cent dix-sept malades sont traités, sous la haute surveillance de dix-sept sœurs d'Évron.

Arch. de la fab. de N.-D. de Mayenne. — *Bull. hist. de la M.*, t. I, p. 377. — Arch. de l'hôpital de Mayenne. — Comptes-rendus du conseil général.

Léproseries. — Chaque paroisse eut d'abord sa léproserie. Celle de Saint-Martin, située sur la route d'Aron, n'avait plus qu'une vieille maison abandonnée en 1217, *vetus domus leprosororum Sancti-Martini de Meduana*. Depuis cette époque, les trois paroisses de N.-D., Saint-Martin et Parigné eurent des droits communs sur la léproserie de Saint-Jacques, bâtie avec chapelle près de la Mauhitière, sur la route d'Oisseau. Le pape Célestin III (1191-1198) accorda aux malades qui l'habitaient la permission d'avoir un chapelain, lequel, en vertu d'un accord passé avant 1214 avec le chapitre du Mans, devait être à la nomination du clergé de N.-D., à celle du chapitre après un délai de quinze jours, à celle de l'évêque si les chanoines n'avaient désigné personne dans les quarante jours suivants. La charte originale de cette transaction, reproduite dans le *Liber albus* (t. I, p. 27) du chapitre, se trouve avec un vidimus de 1259 au chartrier du château de Monthéart (Sarthe). La prévôté de la foire de la Pentecôte, un petit fief, un jardin, quelques pièces de terres, constituaient les ressources de la léproserie, qui furent exclusivement affectées au bénéfice du chapelain, quelquefois qualifié curé de la léproserie, quand la maladie et les malades disparurent. Mais il y eut à plusieurs reprises des revendications : en 1540 par exemple, celle de Marin Foulques qui, né à Montaudin, se disait faussement originaire de Saint-Martin de Mayenne ; celle encore d'un nommé Triquier, en 1555. Quant à la chapelle, fortement endommagée par l'ouragan de 1611, délaissée, malgré quelques dons de Julien et de René Guiller qui voulaient la faire bénir à nouveau en 1684, elle figure encore sur la carte de Jaillot (1706), est mentionnée en 1747, mais disparaît depuis. Cassini ne l'indique plus. On tirait de la pierre pour la route dans le Grand-Champ de la chapelle en 1776. Les revenus, estimés 333 lt, avaient été affectés en 1747 à l'hôpital général.

Rev. du Maine, t. II, p. 315. — Arch. nat., L. 967, 972 ; Q/1. 700. — Chart. de Bourgon. — Arch. de l'hôpital de Mayenne. — Tit. de la fab. de N.-D. — Bibl. nat., fr. 11.873.

Un *bureau de charité*, créé avant 1680 par Armand-Charles de la Porte, tombé faute de ressources, rétabli en 1688 au moyen de cotisations annuelles, reçut, le 19 février 1694, une nouvelle organisation en faveur des pauvres ayant au moins deux ans de domicile et dont la liste était lue au prône, car les chasse-gueux emprisonnaient au château les mendiants étrangers. Les dames de charité visitaient les malades à domicile et, en vertu de l'arrêt royal du 25 juillet 1700, il y eut distribution de bouillon à l'Hôtel-Dieu jusqu'à la création de l'hôpital général.

Le bureau actuel, alimenté en partie d'une quête dans les deux paroisses, a un revenu de 28.992 fr.

Justice et tribunaux.

La justice seigneuriale s'exerçait par un sénéchal ou bailli, auquel furent adjoints avec le temps un lieutenant, un procureur, un greffier, et dont les jugements relevaient en appel de la sénéchaussée du Maine. Les lettres érigeant Mayenne en marquisat mettaient le tribunal dans le ressort du parlement, mais cette clause, refusée à l'enregistrement du 7 septembre 1546, n'entra en vigueur qu'en vertu de nouvelles lettres de 1554, moyennant une indemnité de 400 lt attribuée aux sénéchaussées d'Anjou et du Maine. Par sa déclaration du 8 mars 1597, Henri IV, qui, le 24 juin 1589, avait transféré la juridiction de Mayenne et Sablé à Sainte-Suzanne, et confirmé l'érection du marquisat en duché-pairie (mars 1573), maintenait les « officiers du duc de Mayenne à mêmes honneurs, droits et privilèges dont ils jouissoient avant les troubles, ... avec révocation des lettres contraires ». Aux anciens officiers, juge civil, juge criminel, lieutenant, procureur et greffier, Louis XIV ajouta (mars 1656) quatre conseillers et assesseurs tant au civil qu'au criminel ; le cardinal de Mazarin leur donna un règlement (22 octobre 1658), et un arrêt du conseil privé (11 avril 1669) leur maintint la préséance sur les officiers de l'élection. Près de 100 paroisses, écrit Colbert en 1664, ressortissaient nuement ou par appel de la barre ducale, dont relevaient encore 22 juridictions seigneuriales au XVIII^e s., après que les bailliages de Gorron, Lassay, Villaines, Sablé et la Ferté-Bernard en avaient été distraits.

L'auditoire était d'abord dans la rue de Beudais, à l'angle de la rue actuelle des Vieilles-Halles. Il servit de minage après la construction du palais par Mazarin en 1663-1664. Les audiences civiles se tenaient le lundi et le jeudi, les criminelles le mardi matin.

Sénéchaux. — Geoffroy, fils d'Odon, v. 1120, 1128. — *B.Calo* (Bernard Chalon), v. 1171. — Guillaume Peudeloup. — Herbert de Logé, gendre du précédent, 1207, 1218. — Gaultier Le Vexel, 1221, 1238. — Jean d'Erbenne, 1238. — Jean Le Baudrefer, 1398. — Étienne Filastre, juge ordinaire d'Anjou et du Maine, avant 1417. Jean Roussin remplit les fonctions de sénéchal au nom du roi d'Angleterre, avec Dijon Charenton pour lieutenant et Jamet de Launay pour procureur, 1445, 1446. — Jean Beudin, 1449. — Pierre de Panard, 1475. — Raoul Blanchet, 1484. — Robert Laleton, 1486. — Jean Gueroust, 1498. — Pierre Lemée, 1516. — Richard Surgan, 1521.

Juges civils. — Jacques Peschard, 1554. — Jacques Labitte, 1560, 1567. — Raoul Blanchet, 1575. — René Labitte, 1597, 1623, mari de Renée Perrier ou Ferrier. — René Le Bourdais, 1637. — Gilles de Goué, 1644, 1654. — André-Pierre d'Andigné, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, 1658, 1660. — Jean Viel, 1667, 1702. — Gilbert-René de Chappedelaine, 1715, 1726. — René de Bazogers, 1734, 1743. — Jacques-François Le Frère de Maisons, mari de Françoise-Jacquine Treton de Fiégarard, 1747, 1758. — Jean-François Bichain de Montigny, 1760, 1764. — Jean-Vincent-Marie Lefèvre de Cheverus, 1765, 1788.

Une *sénéchaussée fieffée* existait aussi depuis le XIII^e s., dont le titulaire devait fournir, pour la tenue des assises, « hommes suffisans et idoynes, également personne suffisante et idoyne pour exercer l'office de greffier cleric », garder ensuite les livres de remembrances et faire payer à l'Angevine par les principaux fiefs de la baronnie la « taille aux chevaliers », qui s'élevait à 325 lt. Le feudiste Chenon dit à tort dans son terrier de Marigny que la taille aux chevaliers n'était autre chose que le doublage féodal. Ce sénéchal avait droit au septième des amendes, sauf celles de quatre bailliages qui profitaient au prieur de Fontaine-Géhard, chargé de dire la messe pendant la tenue des assises. Des Montgiroux qui la possédaient dès le XIII^e s., cette charge passa par alliance à la famille de la Chapelle-Rainsouin. Ambroise Auvé, veuve de Jean de la Chapelle, avait hérité en partie de Guillaume de Montgiroux, avant 1411. René de la Chapelle réclame, après l'expulsion des Anglais, les « procès des assises » que son père avait gardés et sauvés pendant les guerres. Plus tard, Olivier de la Chapelle se

plaignit qu'on le privait des honneurs et profits de sa charge parce qu'il n'en remplissait plus personnellement les obligations. Pour éviter des conflits, François de Lorraine acquit en 1551 de Baudouin de Champagne, au prix de 200 *l*t de rente, la charge de sénéchal fayé.

Élection. – Le détachement de Mayenne et de la Ferté-Bernard, en 1578, pour former des élections distinctes, n'eut pas de résultat immédiat. Le Mans réclama et Mayenne dut se contenter, pour la perception des impôts, d'un élu particulier du roi, jusqu'à la création en 1635 d'une élection qui comprit soixante-sept paroisses. Les terres, plus fertiles que dans l'élection de Laval, y étaient moitié moins imposées. La moyenne des naissances de 1771 à 1786 y était de 3.587 ; celle des mariages de 828 ; celle des décès de 3.955 ; la population imposable, de 16.053 feux en 1691, était descendue à 15.010 en 1732. Le cardinal de Mazarin acheta pour 17.250 *l*t le droit de nommer à tous les offices royaux du duché, y compris l'élection. Les officiers de ce tribunal, obligés de céder le pas à ceux de la barre ducale, par arrêt du conseil privé du 11 avril 1669, purent faire mettre un banc au-dessous du leur dans l'église de N.-D. – *Présidents* : Philippe de Troisvarlets, 1642. – Pierre Gaudin, 1653. – Pierre de Troisvarlets, 1654. – René Pouyvet de la Belinière, 1677. – René de Bouessel, 1687. – Jean-Baptiste Rabineau, 1713. – Jean-Baptiste Durand, mort avant 1758. – Pierre Durand, mort avant 1771. – Pierre-Jean-Baptiste Durand, 1771. – René-Joseph Durand, 1782.

N. Tanquerel, † 1773 ; François-René Le Plat, 1775, 1776 ; Augustin Hochet de la Terrerie, 1783, remplirent les fonctions de subdélégués de l'intendant, à Mayenne.

Le *grenier à sel* est mentionné au XIV^e s. Raoulet de Chantepie, « escuier du pais du Maine », s'était fait pourvoir en 1398, au moyen d'une procuration fausse, de la charge de contrôleur. Le grenier desservait trente-sept paroisses et consommait 44 muids en 1777. La capitainerie ambulante se composait de douze hommes.

Le prévôt du Mans avait un de ses officiers à Mayenne en 1599 et Louis XIV y créa en 1702 une charge de lieutenant des maréchaux de France pour Jacques Treton de Fiégirard, puis un office de rapporteur du point d'honneur en 1704.

Le seigneur avait un grand maître des eaux et forêts.

Comme tous les chefs-lieux de district, Mayenne fut dotée en 1790 d'un directoire, d'un tribunal, d'une justice de paix et d'un bureau de conciliation.

Agriculture, industrie, commerce, foires

Agriculture, industrie, commerce, foires.

« Le fonds est bon, écrit Miroménil (1696), produisant bled, avoine, sarrasin ; 21 métairies. » La vigne, mentionnée jusqu'au milieu du XIII^e s., avait complètement disparu au XV^e. Le journal était de 80 perches de 24 pieds ; le boisseau commercial, dit truelle, mesure de compte, pesait 100 livres de seigle, poids de 18 onces ; le demeau, mesure réelle, pesait 50 livres et correspondait à 3 déc. 785 ; le boisseau de grenier ou de barre, était de 40 livres.

Le *tissage* constituait, comme à Laval, la principale industrie, régie par les mêmes règlements, mais, malgré les prétentions des Lavallois, ayant son bureau de visite et ses inspecteurs particuliers qui, pour leur traitement, prenaient 6 sols par pièce de toile (arrêt du 30 février 1731). Les auneurs avaient 15 deniers par pièce, mais se faisaient 3 et 4 sols, dit le subdélégué (1788), parce que, de complicité avec les fabricants, ils tiraient sur la toile pour trouver plus d'aunage.

La principale contestation entre la fabrique de Laval et celle de Mayenne provint de ce que cette dernière confectionnait surtout des toiles de chanvre, seul produit de l'élection, et qu'elle se trouvait entravée par le règlement du 9 août 1739 prescrivant pour la laize 40 portées de 40 fils, afin de la différencier de la laize de Laval. Cette toile, « si claire en sortant du métier qu'on la prendroit pour du cannevas », disaient les Lavallois, « est très bonne en 36 portées, mais ne vaut rien en plus grande laize », répliquaient les Mayennais. Du reste elle est achetée en grande partie par les marchands de Laval qui la vendent au Mans, à Domfront, en Bretagne, ou l'exportent à l'étranger ; elle fait la concurrence à celles de Prusse, de Silésie, etc., auxquelles on la préfère, au prix de 30 sols l'aune, parce qu'elle a un peu plus de laize ». Les fabricants ne furent débarrassés de cette entrave qu'en 1767.

La production augmente rapidement dans la seconde moitié du XVIII^e s. : 1.334 pièces valant 192.000 lt en 1747 ; – 2.232 p. == 372.880 lt, 1750 ; – 3.383 p. == 655.890 lt, 1751 ; – 9.102 p. de 80 à 160 aunes de 24 à 32 pouces 1/2 en 1783 ; – 9.815 p. en 1784 ; – 9.000 à 10.000 par an, valant 3.000.000 lt, d'après le rapport fait à l'assemblée provinciale en 1787.

Le *commerce* se faisait pour les toiles dans un carrefour, en face du parvis de l'église N.-D., et pour le fil sur la place inférieure du Palais. aux jours ordinaires de marché. En 1754 seulement, les négociants proposèrent de faire des halles, escomptant une économie de 100 pistoles sur l'aunage. Ce projet n'eut pas de suite ; non plus que la pétition adressée en 1764 à la duchesse par la municipalité pour établir un marché couvert et des promenades suivant les plans de Jean et François Baguelin, sur le préau du vieux château. Les habitants se révoltèrent contre l'arrêt du conseil d'État du 18 juin 1765 autorisant un emprunt de 28.000 lt destiné à couvrir les frais des innovations projetées et la création d'un droit de 8 sols par pièce de toile jusqu'au remboursement. Mais sur une nouvelle demande du 22 avril 1771 suivie d'une délibération de la maison de ville du 5 juillet, la dame de Mayenne promit de faire construire elle-même des halles le long des murs, sur l'étang de Baudais, et une levée pour servir de promenade, si on lui accordait 6 sols par pièce de toile. La construction fut commencée en 1772. Les fabricants prirent possession d'une partie des bâtiments le 12 septembre 1774 et tout fut terminé en 1776. Le fruit de toutes ces délibérations fut une construction peut-être assez commode, mais modeste.

La première blanchisserie avait été installée en 1630, rue des Lavanderies. On en comptait quatre en 1750. Elles se multiplièrent dans la suite, presque toutes sur la rive gauche, vers la Courbe ; la plupart dans les dépendances de l'hôpital.

La serge était pour une bonne part dans le tissage au commencement du XVIII^e s. ; 500 pièces en 1704. Quelques métiers produisaient une douzaine de pièces d'étamine par an, de 1760 à 1770. La municipalité avait projeté l'établissement d'une manufacture de fil et de laine en 1680 et fait venir Sébastien Ribot, bonnetier, dont le frère travaillait à Laval, pour s'entendre avec lui.

En somme, disent les édiles en demandant la fondation d'un hôpital général, « la ville est peuplée d'une infinité d'ouvriers par les manufactures ».

En 1850, le tissage à la main, représenté par quatre mille ouvriers et soixante fabricants, produisait 5.325.000 m. de tissus ; les sept fabricants et les deux usines qui subsistent aujourd'hui n'emploient pas six cents ouvriers.

Une amidonnerie, qui n'avait donné que de pauvres produits, cessa brusquement en 1855.

Le tricotage mécanique, récemment installé, occupe deux cent cinquante ouvriers, soit à l'atelier, soit à domicile.

En 1750, Mayenne n'avait aucune corporation ayant jurande et maîtrise, sauf les chirurgiens, quoique chaque corps de métier eût son règlement, sa fête patronale, etc.

Aucun imprimeur avant la Révolution. On mentionne quelques libraires en 1550, 1560, 1616. René Davoust, reçu en cette qualité le 9 septembre 1756, avait permission de vendre des livres à Laval les jours de foires et s'engageait en 1759 à ne pas recevoir de souscriptions pour les œuvres d'Arnault qu'on voulait réimprimer. Une notice sur Jean Davoust, son parent, évêque missionnaire au Tonkin, 1755, † 1789, s'est trouvée égarée pendant l'impression du Dict. François Dutertre fut aussi reçu libraire le 8 octobre 1761. Comme son confrère, au dire du subdélégué, il faisait venir plus de livres qu'il n'en débitait. Tous deux étaient aussi pauvres qu'honorables.

L'imprimerie fondée vers 1850 par M. Derennes occupe depuis 1880 une centaine d'ouvriers.

Dès la fin du XI^e s., on trouve à Mayenne, près du château, foires et marchés : *nundinæ, mercata et mercatorium*, c'est-à-dire le lieu où ils se tenaient.

Les *foires* connues les plus anciennes sont celles de la Madeleine, antérieure au XIII^e s. et se tenant près de la vieille chapelle de Sainte-Madeleine, dans un pré qui, appartenant avant 1521 à Jean Rouland, sieur de Beauchêne, fut acheté en 1677 par François Saiget, sieur de la Croix, puis vendu en 1698 aux Bénédictines par Jacques Morin, curé de Saint-Martin ; — la Saint-Clément (23 novembre), dite foire franche, dont la coutume faisait partie de la dotation primitive de l'hôpital ; — la Saint-Maurice (22 septembre), dont Henri d'Avaugour vendit en 1249 la prévôté aux religieux de Fontaine-Géhard.

On cite quatre autres foires en 1752 : le 2 janvier, les lundis de la Passion et après l'octave de la Pentecôte, le jour de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste. On les fixa, pendant la Révolution, aux 13 vendémiaire, 3 frimaire, 13 nivôse, 3 germinal, 16 prairial, 5 thermidor, 12 fructidor, avec marchés le 3 et le 8 de la décade.

Foires actuelles : 2 janvier, 1^{er} lundi de février, dite foire aux bœufs gras, dernier lundi de février, vendredi avant la Passion, lundi avant la Saint-Georges, lundi après la Trinité, 22-23 juillet, 29 août, 22 septembre, dernier lundi d'octobre, 23 novembre. — Marché le lundi, de temps immémorial.

Arch. d'Indre-et-L., C. 143, 346, 347. — Bibl. de Tours, Tableau de la généralité. — Arch. municip. de Mayenne. — Cart. de Marmoutier, de Savigny, de Fontaine-Daniel. — Grosse-Dupéron, *Le Préau du château de Mayenne*.

Ville

Ville.

Saint-Martin, le château, Notre-Dame et le pont reliant les deux paroisses ont été les centres constitutifs de Mayenne. Les prolongements et les groupes excentriques indiquent la direction des plus anciennes et des principales voies de communication. La Grande-Rue, de la Madeleine, sur la route du Mans, jusqu'au Haut-de-Ville, avec les places qui n'en sont que le développement, figure l'artère centrale sur laquelle s'embranchèrent les voies secondaires. Les quartiers de la Grande-Levée et Plainmer, du Bras-d'Or, de Saint-Antoine, du Haut-de-Ville, du Pavé-Morin, de Férichard, sont aussi formés sur les grands chemins qui conduisaient aux châtellenies les plus importantes, ou vers les villes anciennes de la région.

Un pont est mentionné sur la Mayenne au XI^e s. Il fut reconstruit postérieurement avec trois arches en arc brisé et a subsisté jusqu'en 1868, époque de son rétablissement, non exactement dans sa position primitive, mais à 30

m. en amont, dans l'alignement de la Grande-Rue. Le Pont-Neuf date de 1830.

La ville n'eut jamais d'enceinte murée. Aux époques de guerres, on la rempara de quelques fossés ; les avenues principales eurent des portes pour la sécurité publique. On cite les quatre portes de la ville dans un acte de 1453, et plus tard, par leurs noms, la porte Saint-Laurent ou Saint-Jacques, au haut de la place supérieure du Palais, le portail de Sainte-Anne, en face du Pavé-Morin, la porte des Buttes, la porte du Pont ou porte Mancelle. Saint-Martin avait sa porte Montaise, 1451-XVI^e s. Par lettres datées d'Abbeville le 23 juillet 1596, Henri IV accordait bien aux habitants une taille spéciale pour se clore de murailles, « comme ils l'avoient été », disaient-ils ; Louis XIV ordonnait aussi en 1656 la construction d'une enceinte « avec tours, fossés, pont-levis », mais ce furent projets sur le papier. En 1680, la municipalité déclare à l'intendant que « la ville et le faubourg Saint-Martin n'ont jamais été clos de murs ».

Par contre, sans parler du *castrum* mérovingien un peu problématique, le château construit au XI^e s. était, par sa situation sur un rocher abrupte que baigne la rivière et sur un profond ravin, par les étangs et les marécages qui en défendaient, l'accès vers l'ouest, une très forte place, qui put résister pendant trois mois aux efforts de Guillaume le Bâtard. En 1120 existait encore une forteresse en bois, *castrum ligneum*, c'est-à-dire sans doute un châtelier en terre avec forte palissade en bois. Une prison avait été construite en maçonnerie à la porte du château vers l'an 1100. Le château, qui, outre son donjon, comptait dix tours au XV^e s., dut probablement être reconstruit en grande partie de 1400 à 1410, puisque un impôt fut octroyé pour cette fin (Arch. nat., P. 1334/4, f. 132). Après une occupation de vingt-trois ans (1425-1448), les Anglais le laissèrent délabré. René de Beauvau le mit en état de réparation et le munit de quelque artillerie. Les guerres civiles du XVI^e s., à leur tour, lui firent subir sans doute quelques modifications et surtout des dégradations. Le grand château, dit-on en 1669, est en partie ruiné par les « guerres contre les Anglais et civiles ». Au lieu de fortifier la ville par une enceinte, on réduisit celle du château à n'être plus, avec ses tours nivelées après 1695, qu'une clôture décorative. Les tours qui flanquaient le châtelet et la courtine de l'ouest, le boulevard avancé qui protégeait ce côté et la place du boile, sont mentionnés encore en 1764 et ont disparu successivement, sauf le porche en arc brisé du XV^e s.

La tour du Boulevard a servi d'assises aux bureaux des commerçants construits en même temps que les halles aux toiles en 1772-1776, et qui servirent depuis de justice de paix, 1791 ; de prison, 1793 ; de tribunal de commerce jusqu'en 1854 ; et de justice de paix jusqu'en 1899. Ce bâtiment vient d'être démoli (1901). Charles Desjardins acheta en 1815, de la duchesse d'Aumont, le château, à condition de laisser à la ville la jouissance des halles et du préau. Il vendit en 1821, au département, la prison et ses dépendances, et à la ville le château, les promenades et les halles.

Anciennement, un retranchement de fossés et de murailles séparait le grand et le petit château. La place extérieure et la cour du château communiquent aujourd'hui par une large ouverture qui donne de l'air à ce quartier. Le dernier étang du château a été desséché en 1787 ; le premier l'avait été en 1660. On les nommait le Grand et le Petit-Baudais ; *Baudas*, XII^e s. La « maison, fief, seigneurie ; la cour, les jardins et estables de Baudays, » appartenaient en 1606 à Mathurine Cazet, fille et héritière de Jean Cazet.

Sur le coteau des Buttes, acquis en 1657 par le cardinal Mazarin, Armand de la Porte fit construire un logis plus habitable que l'ancien château féodal. Ce Grand-Logis, comme on l'appelle, domine la vallée de la Mayenne, du haut de trois terrasses étagées et des jardins qui lui font un agréable entourage. Louise-Félicité-Victoire d'Aumont le vendit le 3 avril 1806.

Capitaines et gouverneurs. — Jean de la Chapelle, 1364. — Juhel d'Avaugour, neveu de la reine de Sicile, 1390. — Jean d'Ivoy, 1394. — Juhel d'Avaugour, capitaine de Mayenne, Gorrion, Lassay, Pontmain, 1398. — Jean

des Vaux, 1420, 1422 ; son père et son aïeul l'avaient été avant lui. — Jean de la Haie, baron de Coulonces, 1422, 1424. — Pierre Le Porc, 1424. — Pierre de Beauvau, 1448. — René de B., fils du précédent, † 5 mars 1510, — Louis des Prez, Antoine d'Averton, Robert de Méhabert, XVI^e s. (d'après Guyard de la Fosse). — Jean des Vaux, nommé le 17 décembre 1567 gouverneur et lieutenant général des villes, châteaux et baronnies de Mayenne, Ernée, Pontmain, Lassay, Villaines, Ambrières, Gorron. — Arnault de Beauville, seigneur de l'Estelle, pour Henri IV, 1589, 1592. Thomas Emery, sieur de Millau, l'un « des principaux gouverneurs du château », 24 novembre 1591. — René du Bois passe la revue de la garnison au nom du roi, 15 janvier 1593. — Claude de Bouillé, 29 novembre 1593, « commandant pour le service du roi », 1596. — La capitainerie supprimée alors fut rétablie par Armand-Charles de la Porte au profit de Charles Le Paillot, sieur de Rizancourt, mais ne fut pas maintenue devant l'opposition de l'hôtel de ville à qui avait été dévolue la défense de la ville. Louis XIV créa la charge de gouverneur prise par René Le Maire, seigneur de Millières, marié le 9 mai 1649 à Françoise Le Tonnelier, 1666 ; puis par Daniel-David Deschamps, avant 1712 ; et par Jean-Jacques Dupont-Grandjardin, 1763, 1790.

L'*auditoire*, où s'exerçaient les principales juridictions, situé dans la rue de Baudais, à l'angle de la rue des Vieilles-Halles, désaffecté en 1668, devint magasin pour les grains, en attendant qu'on le louât à des boutiquiers puis à des boulangers.

Le nouveau *Palais*, entrepris en 1660 sur un emplacement où l'on trouva dans le sol de vieilles substructions et des canaux, s'ouvrit en 1668 servant à la fois aux divers tribunaux et à la municipalité. Celle-ci y fit placer en 1689 par Louis de Saint-Blimont, de Paris, une horloge avec timbre de 1.000 livres fourni par François Guyot, fondeur à Angers. Le cadran-solaire avec l'inscription de circonstance *Unam time* avait été fait par un prêtre de Mayenne. Tout cela vient d'être restauré (1901).

Le 3 juillet 1643, les élus de Mayenne prenaient à ferme d'Urbain Édard, sieur de la Chicaudière, pour 30 *lt* par an, « un cellier estant au bout de sa maison pour y faire le pallais » de l'élection.

La municipalité se fit autoriser le 7 août 1791 à acheter pour 13.000 *lt* la prison — elle était dans l'enceinte du château — et le palais, pour y installer le district, la municipalité et le tribunal, la municipalité devant occuper les appartements où se tenaient les tribunaux de l'élection et du grenier à sel. — Un nouveau palais de justice, commencé sur les plans de M. Moll en 1845, n'a été terminé qu'en 1854. C'est un édifice grec, un peu plat, d'ordre dorique, auquel on accède par un bel escalier en granit et un grand vestibule vitré, entre deux pavillons à frontons triangulaires.

Les *halles*, bâties dans l'emplacement de l'hôtel de ville actuel, furent données dès le XIII^e s. à l'abbaye de Fontaine-Daniel qui procurait aux sujets de Savigny des râteliers et des ais, *rastella et asseres*, pour y suspendre ou étaler leurs marchandises. Ces halles, qui avaient beaucoup souffert de l'ouragan de 1611, et que les religieux jugeaient indignes d'être réparées, furent transférées en 1660 dans l'ancien étang de Baudais à peine nivelé encore en 1772. Désaffectées au XIX^e s., elles ont été vendues à des particuliers et forment un pâté de maisons entre la place du marché et la Place-Neuve.

Les *moulins*, aussi anciens que le château, formèrent au XIII^e s. une partie de la dotation première de Fontaine-Daniel. Charles de Blois permit en 1358 aux religieux de faire reconstruire le moulin choisel sous le « chastel de Mayenne qui leur a esté dépecié, dit-il, pour cause des guerres ». On cite en 1421 le moulin des Fontaines et les Moulins-Neufs. Plus tard ce sont les Grands-Moulins, ou les Quatre-Moulins, situés du côté du château, au-dessous du Pont, affermés 800 *lt* en 1658, et plus du double vingt ans plus tard. L'abbaye, qui les avait cédés à Mazarin, les revendiqua et en jouissait en 1789. A l'autre extrémité de la chaussée, Colbert fit construire un moulin à papier qui ne réussit pas. Le ruisseau des Perrouins alimentait aussi deux petits moulins : l'un, placé

sur la chaussée entre les deux étangs, donné au prieuré de Saint-Étienne ; l'autre, au pied de la grosse tour du château, cédé au prieur, quand on supprima l'étang supérieur (1660), et qui a subsisté jusqu'à la fin du XVIII^e s.

Sans pouvoir parler ici de toutes les *fontaines* de la ville, je dois signaler un contrat passé le 2 octobre 1668 entre les édiles et Pierre Biardeau, d'Angers, pour la construction d'un bassin à la fontaine de la place du Palais. Le premier plan de l'architecte fut trouvé trop dispendieux ; on commença par aménager les deux fontaines du faubourg Saint-Martin, alimentées par la source des Bignons. Les pourparlers reprirent le 28 février 1671, par correspondance, avec Biardeau. Le bassin devait être assez grand pour fournir l'eau en cas d'incendie. On craignait beaucoup le feu à Mayenne à cause des rues étroites de la vieille ville ; défense est faite le 13 novembre 1761 de porter dans les rues des chandelles allumées sans falot et de la braise, si ce n'est « dans un sabot ». Biardeau devait aussi ajouter deux pilastres aux fontaines du Carrefour et du Parvis, faire un perron pour le palais, des lavoirs, deux fontaines ou robinets au faubourg, une fontaine avec pilastre dans la place au-dessous de la porte Saint-Jacques. Mais la mort ne lui permit pas d'exécuter ces travaux – il mourut au mois d'octobre 1671. La fontaine octogonale et la pyramide triangulaire de la place inférieure du palais, construite en 1683, fut reçue par Michel Lemesle, de Laval.

Les *quais* s'exécutèrent de 1860 à 1874, avec subvention de 400.000 fr. (sur le devis total d'un million) par le département.

La *caserne*, construite en 1876 dans un vaste terrain au sommet de la ville et dans l'axe de la traverse dite d'Orléans, est occupée alternativement par le 102^e et 130^e régiments d'infanterie formant une des deux subdivisions de la Mayenne.

Un *théâtre*, dont M. Hélain, de Château-Gontier, donna le plan, remplace depuis 1892 à l'angle S.-O. de la cour du château, une salle de spectacle aménagée dans les dépendances de l'ancienne halle aux toiles.

Un *cercle* composé d'environ quarante membres recrutés parmi les notables de la ville, existait au XVIII^e s. Son local fut pris à ferme en 1770 par un auditeur de la chambre des comptes.

Une *Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres*, approuvée par arrêté préfectoral du 12 juillet 1865, se réunissait le 1^{er} samedi du mois à l'hôtel de ville ; président le baron de Sarcus. Elle a publié en 1865 un *Bulletin* comprenant deux cent trente-quatre pages et des planches ; douze feuilles et demie, continuant la pagination jusqu'à la page 234, ont été tirées depuis, mais non distribuées. La société a formé un petit musée qui possède entre autres le trésor des trente mille monnaies romaines trouvées au gué de Saint-Léonard.

A l'hôtel de ville, se trouve une bibliothèque dont le fonds principal provient du legs de la veuve de Bissy, le conventionnel, et qui comprend environ 2 000 volumes. Elle a été classée et le catalogue en a été récemment dressé par M. Laurain, archiviste départemental.

Sources et Bibliographie

Vues de Mayenne dans la *Mayenne pittoresque*, dans le *Maine et l'Anjou*, dans le *Bull. hist. de la M.*, t. I, p. 364 et suiv., reproductions des dessins du Cab. des estampes, et p. 532.

Guyard de la Fosse, *Hist. des seigneurs de Mayenne*. — Grosse-Dupéron. *Etude sur l'abbaye de Fontaine-Daniel* ; *Souvenirs du Vieux-Mayenne*. — E. Laurain, *Cart. manceau de Marmoutier*, en préparation. — Baron de Wismes, *Le Maine et l'Anjou*. — Leblanc, *Notice sur les origines de Mayenne*.